

RAPPORT DU JURY session 2026

Concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**

SESSION 2026

**Rapport établi par Frédéric MANSUY
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury**

**Partie statistique établie par le département des concours des personnels des bibliothèques,
ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux, de santé, de direction, et
d'inspection - (DGRH D2-5)**

Source : Cyclades

SOMMAIRE

1. Données générales	5
1.1 Cadre réglementaire et contexte	5
1.1.1. Six spécialités proposées au concours	5
1.1.2. Un métier technique et pédagogique	5
1.2 Nature des épreuves	6
1.3 Principales caractéristiques du concours 2026	7
1.3.1 Ouverture de trois spécialités	7
1.3.2 Calendrier du concours en 2026	8
1.4 L'attractivité du concours	9
1.4.1 Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	9
1.4.2 Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire	12
2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats. 13	
2.1 Épreuves d'admissibilité	13
2.1.1 Notes des candidats admissibles	13
2.1.2 Notes moyennes par concours et spécialité et seuils d'admissibilité	13
2.2 Épreuves d'admission	14
2.2.1 Notes des candidats admis et seuils d'admission	14
2.2.2 Conseils aux candidats	16
3 Analyse par épreuve du concours	16
3.1 Épreuve externe de composition	16
3.1.1 Rappel du cadre réglementaire	16
3.1.2 Les sujets proposés en 2026	16
3.1.3 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet	17
3.1.4 Résultats	18
3.1.5 Conseils aux candidats et aux formateurs	22
3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)	22
3.2.1 Rappel du cadre réglementaire	22
3.2.2 Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU – CST)	23
3.2.3 Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	26
3.2.4 Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	30
3.2.5 Analyse générale	37
3.3 Épreuve orale de spécialité	38

3.3.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	38
3.3.2	<i>Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve</i>	38
3.3.3	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	38
3.3.4	<i>Analyse</i>	38
3.4	Épreuve orale d'entretien (concours externe)	44
3.4.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	44
3.4.2	<i>Analyse</i>	45
3.5	L'oral d'entretien du concours interne et du 3 ^{ème} concours	48
3.5.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	48
3.5.2	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	48
3.5.3	<i>Analyse</i>	48
1.	Annexe 1 : Les textes de référence	55
2.	Annexe 2 : Les éléments statistiques	56
3.	Annexe 3 : Les grilles d'évaluation	63

INTRODUCTION

En 2026, conformément à l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), trois concours ont été organisés dans le cadre des dispositions du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport, et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

L'arrêté du 5 janvier 2026 a fixé le nombre de postes offerts dans les trois concours et trois spécialités, soit au total 20 postes. Par ailleurs, 2 postes ont été offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

950 candidats se sont inscrits en 2026, et 257 se sont présentés aux épreuves d'admissibilité, soit un taux de participation de 27,05 %. 84 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de spécialité. 63 candidats ont été déclarés admissibles. 56 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, et 8 ont obtenu une note éliminatoire. Au terme des épreuves, 20 candidats ont été déclarés admis et 11 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Ce concours 2026 s'est caractérisé par un niveau d'attractivité élevé avec un nombre d'inscrits en augmentation de 47% par rapport à la session précédente, ce qui correspond à un ratio supérieur à 47 candidats par poste ouvert à comparer aux 17 de 2025. Cette augmentation se retrouve également dans le taux des inscrits présents à la première épreuve qui passe de 30% en 2025 à 40%.

Cette attractivité retrouvée rend encore plus important l'usage qui sera fait du présent rapport qui s'inscrit dans le souhait d'éclairer les futurs candidats et leurs formateurs pour la préparation au concours de CEPJ, en leur facilitant une juste compréhension du contenu des épreuves et des attentes des membres du jury.

1. Données générales

Les CEPJ sont recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie.

1.1 Cadre réglementaire et contexte

Depuis 2019, les modalités et contenu du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) ont été remaniés et s'inscrivent dans le cadre du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019¹. Le cadre réglementaire précise que « *les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse* ».

1.1.1. Six spécialités proposées au concours

Le concours comprend désormais six spécialités au lieu de treize initialement qui se déclinent comme suit :

- anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.

1.1.2. Un métier technique et pédagogique

Le CEPJ est un métier technique et pédagogique. Il est attendu que les CEPJ mobilisent une expertise relative à l'éducation populaire, aux politiques de jeunesse hors cadre scolaire, à l'engagement ainsi qu'au développement du fait associatif.

Les CEPJ doivent s'appuyer sur des connaissances et compétences pédagogiques en matière d'éducation populaire et d'éducation non formelle ou informelle destinées non pas à assurer directement une animation de première ligne, mais à porter une appréciation éclairée sur les contenus des actions et formations à développer dans le cadre des politiques publiques de jeunesse et d'engagement.

Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions techniques et pédagogiques ;

2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;

¹ Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;

4° Participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.

À ce titre, ils sont affectés et exercent leurs fonctions dans les services de l'État et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Pour mener à bien ses actions, le CEPJ s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, en particulier dans sa spécialité d'origine, sur sa connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur ses capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par son intervention, notamment les jeunes.

Par leurs démarches techniques et pédagogiques, ils sont aussi capables de promouvoir des politiques d'éducation hors cadre scolaire et des politiques d'engagement en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les autres services de l'État ou les collectivités locales. Depuis 2021 avec le transfert des missions JES² au sein des services académiques, ils sont amenés à mettre en œuvre également les dispositifs ou programmes relevant de la continuité éducative.

Les CEPJ exercent en administration centrale, en services déconcentrés (DSDEN-SDJES, DRAJES)³ ou bien au sein des services de formation des CREPS⁴ en tant que formateurs ou coordonnateurs de formation. En fonction de leurs missions, ils sont amenés à travailler régulièrement avec divers ministères, plusieurs niveaux de collectivités territoriales notamment les communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux, et des partenaires associatifs.

1.2 Nature des épreuves

Le concours comprend un nombre réduit d'épreuves.

Il comporte pour :

- l'admissibilité, deux épreuves pour le concours externe (une composition et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier) et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier pour les candidats du concours interne et du troisième concours
- l'admission, deux épreuves pour tous les concours
 - un oral de spécialité consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum, en la présentation d'un plan d'action ; il est prévu que la grille d'évaluation de cette épreuve est rendue publique ;
 - un oral d'entretien, avec des modalités différenciées pour les candidats au concours externe.

² Jeunesse, engagement et sport.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions jeunesse, engagement et aux sports ont été transférées au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Au niveau départemental, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, et au niveau régional les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sont placées sous l'autorité du recteur de région académique.

⁴ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive.

1.3 Principales caractéristiques du concours 2026

1.3.1 Ouverture de trois spécialités

L'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, a prévu trois spécialités :

Il s'agit des spécialités suivantes :

- éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU) ;
- sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR) ;
- sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL).

Pour faciliter la lecture du présent rapport, ces trois spécialités seront désignées par leurs abréviations EDU, JUR et POL.

Ces trois spécialités, proposées par le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA), ont été retenues par le directeur général des ressources humaines pour la quatrième session consécutive, la spécialité EDU étant, quant à elle, retenue pour la cinquième fois. Cette continuité des trois spécialités marque la volonté de renforcer l'expertise des cadres, chargés des politiques de jeunesse et de vie associative, et de développer des réseaux métiers dans les services ministériels.

Le jury a donc procédé à neuf classements, correspondant à trois classements par concours.

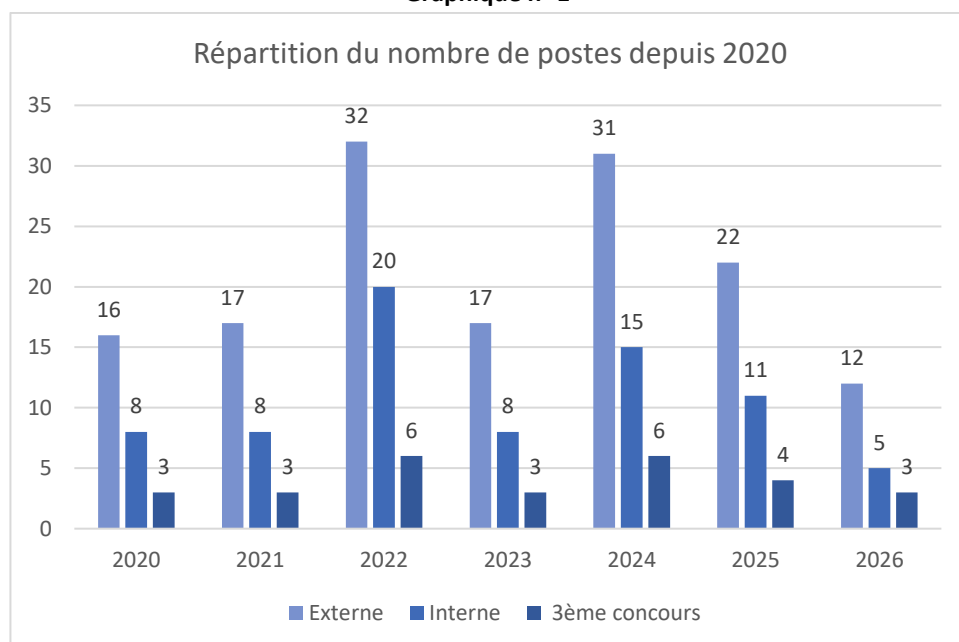
Tableau n°1 : Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité

Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité	Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique EDU	Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL	Total de postes ouverts (hors concours réservé)
Concours externe	1	4	7	12
Concours interne	1	1	3	5
3 ^{ème} concours	1	1	1	3
Total	3	6	11	20

L'arrêté du 5 janvier 2026, fixant au titre de l'année 2026, le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, mentionne que 2 postes sont offerts par la voie contractuelle aux

bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Graphique n° 1



1.3.2 Calendrier du concours en 2026

L'arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **8 septembre 2025** autorise, au titre de l'année 2026, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les spécialités «éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique», «sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives», « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives».

Le président du jury a été nommé par arrêté du **20 novembre 2025** ⁵. Les trois jurys des concours interne, externe et troisième concours ont été nommés par arrêté du **15 janvier 2026**.⁶

Les inscriptions aux concours de la session 2026, via Cyclades, se sont déroulées du jeudi 18 septembre au jeudi 6 novembre 2025. Cette dernière date a été prolongée au mardi 2 décembre 2025 par arrêté du 29 octobre 2025.

Les épreuves écrites ont eu lieu pour le :

- **concours externe** : mercredi 21 et jeudi 22 janvier 2026
- **concours interne** : jeudi 22 janvier 2026 ;
- **troisième concours** : jeudi 22 janvier 2026

Le jury d'admissibilité s'est réuni le **19 mars 2026** ; les résultats ont été publiés, via Cyclades, le 20 mars 2026. Les épreuves d'admission se sont déroulées du **lundi 18 mai au jeudi 21 mai 2026** au

⁵ <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo45/SPOH2532461A>

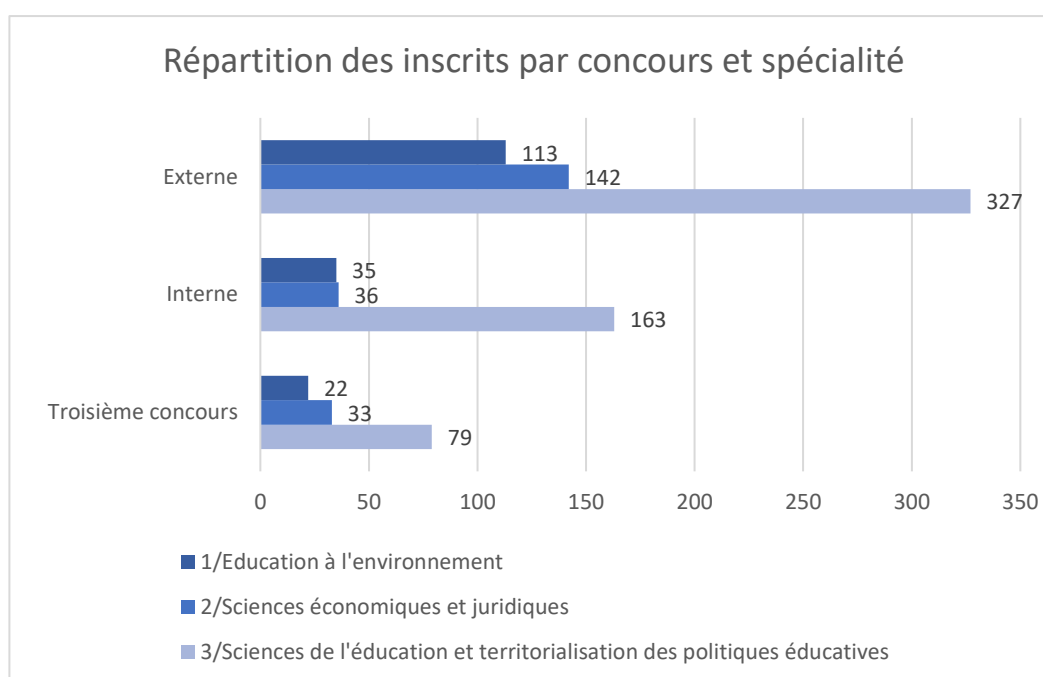
⁶ <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/arr-t-nommant-les-membres-du-jury-des-concours-de-recrutement-de-cepj-de-la-session-2026-478646.pdf>

CREPS de Reims. Le jury d'admission s'est réuni le **27 mai 2026** et les résultats ont été publiés le **29 mai 2026** via Cyclades.

1.4 L'attractivité du concours

En 2026, le nombre de postes proposés au concours a connu une deuxième année de diminution après 2025, en passant de 37 à **20 postes ouverts**. C'est le nombre le plus bas enregistré depuis 2020. Pour autant, le nombre de candidats inscrits s'est élevé à 950 (dont 636 femmes), soit une augmentation de 47% par rapport à l'année précédente. Ceci correspond à un ratio supérieur à 47 candidats par poste contre 17 en 2025 qui semblerait témoigner d'une attractivité retrouvée pour ce concours.

Graphique n° 2 : nombre de candidats inscrits

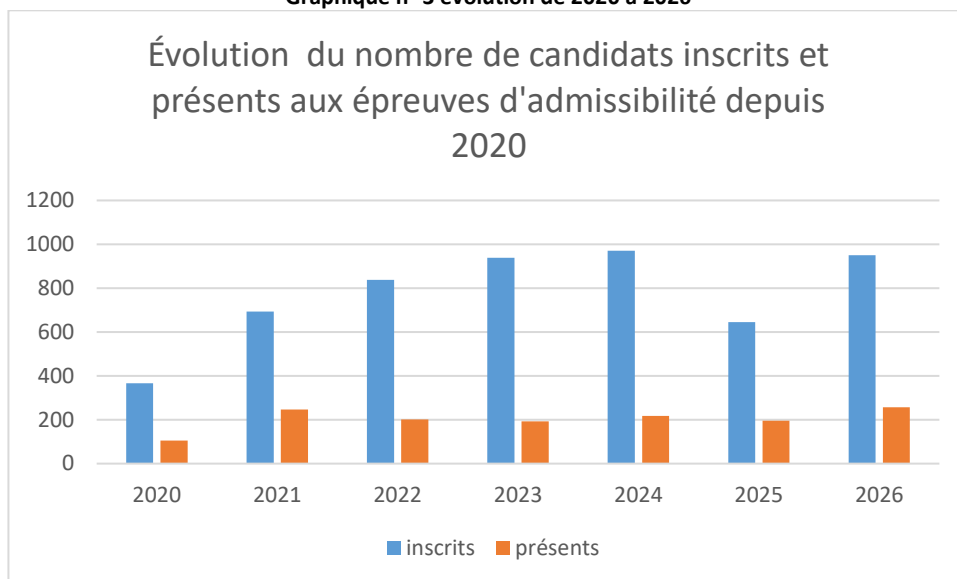


1.4.1 Nombre de candidats présents aux épreuves écrites

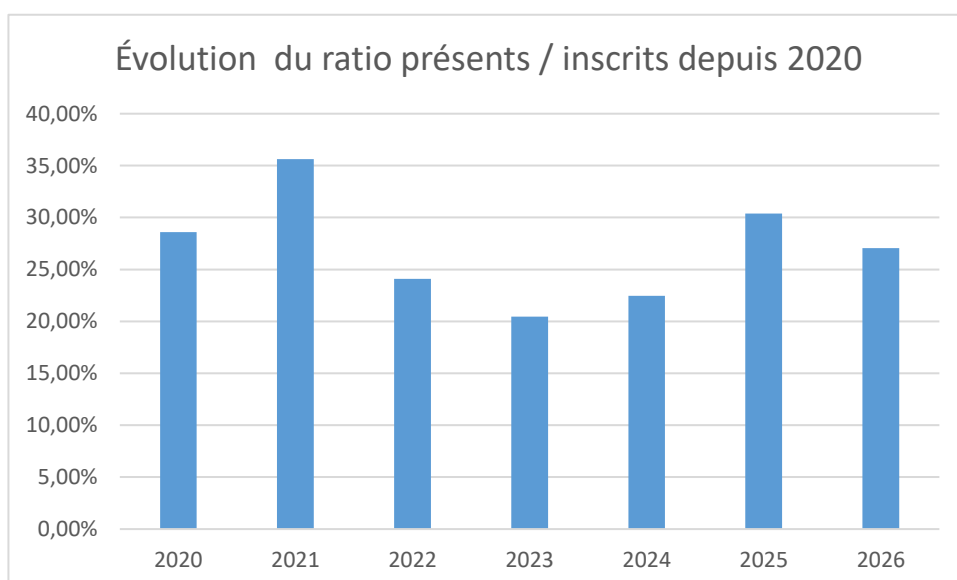
Les cinq dernières éditions du concours de CEPJ sont marquées par un nombre relativement conséquent d'inscrits, mais un nombre beaucoup plus faible de candidats se présentant aux épreuves écrites d'admissibilité.

Cette année, 257 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité, ce qui correspond à une proportion de 40 % des inscrits, nettement supérieure aux années précédentes (30,4 % pour la session 2025 et 22,5 % en 2024). De ce fait, le nombre de candidats présents par poste est de 12,85.

Graphique n° 3 évolution de 2020 à 2026



Graphique n° 4 : évolution du ratio depuis 2020



Il est difficile, cette année encore, de préciser les raisons de ces défections importantes qui ne semblent pas spécifiques à ce concours, puisque les autres concours de catégorie A relevant des missions jeunesse, engagement et sport (inspecteur jeunesse et sports, professeur de sport) ont rencontré le même degré d'abandon dès la première phase d'admissibilité cette année, à l'identique des sessions précédentes.

Les inscriptions multiples aux concours de catégorie A de la fonction publique et la méconnaissance de la réalité du métier de CEPJ peuvent être des explications aux abandons avant les écrits. En cela, la préparation au concours pilotée par la DJEPVA peut être un levier essentiel pour alimenter un vivier de candidats de bon voire d'excellent niveau, maîtrisant parfaitement les attendus des épreuves du concours et les missions des CEPJ en service.

Tableau n° 2 : Taux de présence aux épreuves d'admissibilité par concours et spécialité

Concours	Nombre de postes ouverts	Total par spécialité	Inscrits	Nombre de candidats inscrits par poste ouvert	Nombre de candidats présents à l'épreuve de spécialité	Nombre de candidats présents par poste ouvert
CEPJ-E-EDU	1	3	113	113	23	23
CEPJ-I-EDU	1		35	35	16	16
CEPJ-3-EDU	1		22	22	1	1
CEPJ-E-JUR	4	6	142	35,5	43	10,7
CEPJ-I-JUR	1		36	36	13	13
CEPJ-3-JUR	1		33	33	7	7
CEPJ-E-POL	7	11	327	48,7	85	12
CEPJ-I-POL	3		163	54,3	55	18,3
CEPJ-3-POL	1		79	79	14	14

Ce tableau permet de constater cette année encore une très forte déperdition entre le nombre de candidats inscrits et celui des présents, en particulier pour le concours externe et le troisième concours et ce, quelle que soit la spécialité. Il est notamment à noter qu'un des concours (3^{ème} concours spécialité EDU) n'a connu qu'un seul présent aux épreuves d'admissibilité. Au total, le nombre de candidats par poste ouvert reste particulièrement faible, ce qui devrait rendre ce concours plus attractif qu'il ne l'est déjà.

Tableau n°3 : comparaison nombre de candidats inscrits depuis 2022 selon les spécialités et concours

Concours	2022	2023	2024	2025	2026
Externe - EDU	126	127	134	76	113
Externe - JUR	112	125	118	70	142
Externe - POL	300	296	319	232	327
TOTAL CEPJ-Externe	538	549	571	378	582
Interne - EDU	33	44	49	35	35
Interne - JUR	41	39	45	30	36
Interne - POL	156	178	70	112	163
TOTAL CEPJ-Interne	230	261	164	177	234
3°C - EDU	23	34	26	17	22
3°C - JUR	15	24	41	28	33
3°C - POL	39	71	66	45	79
TOTAL CEPJ-3°C	77	129	133	90	134
TOTAL CEPJ	838	938	970	645	950

Avec 569 inscrits, c'est cette année encore la spécialité « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » (POL) qui recueille le plus grand nombre de candidats avec près de 60 % du total des inscrits, chiffre que l'on peut rapprocher du nombre de postes ouverts constitué à 55 % de postes dans cette même spécialité. Une fois encore, il convient de voir là l'enjeu perçu des politiques publiques de continuité éducative mises en œuvre par le réseau ministériel depuis le rattachement au 1^{er} janvier 2021 des missions jeunesse-engagement-sport au ministère de l'éducation nationale.

Le nombre de candidats pour les spécialités JUR et EDU reste faible, voire très faible selon le concours considéré.

1.4.2 Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire.

Sur les 63 candidats admissibles, 7 candidats se sont désistés avant la tenue des épreuves d'admission. Bien que ce chiffre soit assez proche des données antérieures, il ne demeure pas moins surprenant s'agissant de candidats ayant participé aux épreuves écrites.

56 candidats se sont donc présentés à l'admission et 8 d'entre eux ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve technique et pédagogique de spécialité, soit 14 % des présents, une proportion inférieure au concours précédent qui avait connu, il est vrai, un chiffre record. Après une session 2024 qui avait enregistré un poste non pourvu et 2025 qui en avait comptabilisé quatre, tous les postes ont pu être pourvus cette année. Une ouverture d'une liste complémentaire pour onze candidats a été autorisée.

Tableau n° 4 : admission par concours et spécialité

Concours	Postes	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
CEPJ-E-EDU	1	3	2	1	1
CEPJ-E-JUR	4	14	12	4	2
CEPJ-E-POL	7	21	17	7	2
TOTAL CEPJ-E	12	38	31	12	5
CEPJ-I-EDU	1	5	5	1	1
CEPJ-I-JUR	1	4	4	1	0
CEPJ-I-POL	3	9	9	3	3
TOTAL CEPJ-I	5	18	18	5	4
CEPJ-3C-EDU	1	1	1	1	0
CEPJ-3C-JUR	1	3	3	1	1
CEPJ-3C-POL	1	3	3	1	1
TOTAL CEPJ-3C	3	7	7	3	2
TOTAL CEPJ	20	63	56	20	11

2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats.

Les correcteurs pour les trois concours de CEJ (externe, interne et troisième voie) ont été désignés par arrêté de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du 15 janvier 2026.

2.1 Épreuves d'admissibilité

2.1.1 Notes des candidats admissibles

Tableau n°5 : moyennes générales par concours et spécialités à l'issue de la phase d'admissibilité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives
	EDU	JUR	POL
Concours externe	14,40	13,48	13,07
Concours interne	14,50	12,75	14,11
3 ^{ème} concours	***7	09,33	14,83

2.1.2 Notes moyennes par concours et spécialité et seuils d'admissibilité

Les moyennes les plus hautes et les plus basses pour les candidats externes qui ont subi deux épreuves et les notes les plus hautes et les plus basses pour les candidats internes et du 3^{ème} concours pour les candidats admissibles sont les suivantes :

Tableau n° 6 : moyennes maximales et minimales par concours et spécialités aux épreuves d'admissibilité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives
	EDU	JUR	POL
Concours externe	Min : 13,86 Max : 14,86	Min : 11,07 Max : 17,29	Min : 10,05 Max : 16,86
Concours interne	Min : 13,00 Max : 16,50	Min : 11,50 Max : 14,00	Min : 13,00 Max : 16,00

⁷ Pour des raisons d'anonymat, les notes ou moyennes obtenues dans une épreuve par un candidat seul à concourir ne sont pas communiquées : elles seront remplacées par les signes « *** ».

3 ^{ème} concours	Min : *** Max : ***	Min : 08,00 Max : 11,00	Min : 14,00 Max : 16,00
---------------------------	------------------------	----------------------------	----------------------------

Pour cette session 2026, le seuil d'admissibilité a été fixé par spécialité et par concours comme suit :

Tableau n°7 : seuil d'admissibilité par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	13,86	11,07	10,50
Concours interne	13,00	11,50	13,00
3 ^{ème} concours	***	08,00	14,00

2.2 Épreuves d'admission

2.2.1 Notes des candidats admis et seuils d'admission

Tableau n°8 : moyennes générales par concours et spécialités à l'issue de la phase d'admission

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	***	15,13	13,28
Concours interne	***	***	15,43
3 ^{ème} concours	***	***	***

Tableau n° 9 : moyennes les plus hautes et les plus basses des candidats admis

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	Min : *** Max : ***	Min : 13,14 Max : 16,29	Min : 12,11 Max : 15,50
Concours interne	Min : *** Max : ***	Min : *** Max : ***	Min : 14,67 Max : 16,17
3 ^{ème} concours	Min : *** Max : ***	Min : *** Max : ***	Min : *** Max : ***

Source : Cyclades

Tableau n°10 : seuil d'admission par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	***	13,14	12,11
Concours interne	***	***	14,67
3 ^{ème} concours	***	***	***

Tableau n°11 : seuil de liste complémentaire par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	***	12,43	11,57
Concours interne	***	***	13,44
3 ^{ème} concours	***	***	***

2.2.2 Conseils aux candidats

Une fois encore, le principal conseil qu'il soit utile de délivrer aux candidats est de s'informer sur les missions des services ayant compétence en matière de politiques publiques relevant de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire et sur leur actualité. L'organisation administrative, les partenaires institutionnels et associatifs, les publics visés, les dispositifs ministériels sont autant de connaissances à approfondir lors de la préparation de l'épreuve de spécialité. Enfin, les candidats doivent maîtriser la technique de la note et exploiter de manière intelligente le corpus de documents proposés. Le choix de la spécialité ne doit pas être le fruit du hasard, mais être en lien avec des connaissances personnelles ou professionnelles. Il doit pouvoir ainsi être le fil rouge de l'ensemble des épreuves du concours pour les candidats qui seront amenés à composer dans la spécialité retenue.

Se présenter à un concours national suppose une préparation adaptée et sérieuse aux épreuves. Cela signifie une connaissance du contenu et des modalités. L'expertise dans la spécialité retenue par le candidat ne doit pas être le fruit du hasard ou un choix par défaut. Elle résulte d'un parcours de formation ou d'expériences personnelles et professionnelles. Les examinateurs attendent du candidat qu'il puisse également évoquer les missions d'un CEPJ et la spécificité du métier, particulièrement dans sa dimension partenariale et territoriale. Ces éléments sont apparus très fragiles pour de nombreux candidats pourtant admissibles. Afin d'y remédier, il est conseillé de rencontrer des CEPJ en poste pour appréhender les enjeux et les réalités des missions, d'une part, et le positionnement au sein des services d'autre part. L'environnement administratif dans lequel évoluent les CEPJ depuis janvier 2021 doit être connu et ses effets sur les articulations avec les politiques du champ scolaire, envisagés.

S'agissant d'un concours avec une spécialité technique et pédagogique, il convient d'en maîtriser son actualité, sa portée afin de pouvoir la mobiliser au profit des politiques publiques relevant des trois grands domaines d'intervention : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche.

Enfin, les démarches d'éducation populaire doivent être connues des candidats et utilisées ou évoquées lors de leurs prestations.

3 Analyse par épreuve du concours

3.1 Épreuve externe de composition

3.1.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Une **composition** portant sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La composition permet de vérifier les qualités de rédaction, de problématisation et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à soutenir des propos et des convictions en rapport avec le sujet (durée : quatre heures ; coefficient 3 ; deux sujets au choix). »

3.1.2 Les sujets proposés en 2026

Premier sujet

L'essor des logiques de professionnalisation dans les associations peut paraître contradictoire avec l'esprit initial du monde associatif. Peut-on concilier ces deux logiques sans dénaturer l'essence associative ?

Après avoir défini les termes du sujet et dégagé une problématique, vous développerez une analyse structurée et argumentée à l'appui de votre copie.

Second sujet

Quel est le rôle du secteur associatif dans la promotion des pratiques culturelles émergentes ?
Après avoir défini les termes du sujet et dégagé une problématique, vous développerez une analyse structurée et argumentée à l'appui de votre copie.

3.1.3 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Les deux sujets présentent des points communs structurants : ils nécessitent une définition rigoureuse des concepts clés, souvent implicites (professionnalisation, principes associatifs, émergence culturelle), et appellent une réponse nuancée, dépassant toute opposition binaire. Dans les deux cas, il s'agit moins d'analyser une rupture que de comprendre une recomposition des équilibres du monde associatif, notamment sous l'effet de transformations plus larges (action publique, mutations sociétales, dynamiques territoriales).

Cependant, une différence majeure les distingue : le premier sujet est centré sur une tension interne au modèle associatif (engagement vs professionnalisation) et interroge directement ses principes fondateurs, tandis que le second s'inscrit dans une lecture fonctionnelle et externe, mettant en avant le rôle des associations comme actrices d'innovation et d'émergence culturelle, sans poser frontalement la question de leur transformation interne.

Le premier sujet, consacré à l'essor des logiques de professionnalisation dans les associations et à leur articulation avec l'essence du projet associatif, s'inscrit dans un débat structurant pour le secteur. Il offre un cadre relativement accessible, permettant d'aborder des questions concrètes telles que le développement du salariat, les exigences de gestion, la transformation des modes de financement ou encore les tensions entre bénévolat et professionnalisation. Ce sujet a globalement été mieux compris et davantage traité, les candidats disposant souvent d'une expérience directe ou indirecte de ces réalités.

Le second sujet est plus difficile à cerner et à problématiser, probablement plus technique aussi pour un sujet de culture générale. Portant sur le rôle du secteur associatif dans la promotion des pratiques culturelles émergentes, le sujet est plus ouvert et conceptuellement plus exigeant. Il suppose une réflexion sur la notion « d'émergence culturelle », sur les dynamiques d'innovation sociale et artistique, ainsi que sur les fonctions de médiation, d'expérimentation et d'inclusion portées par les associations. Ce sujet a donné lieu à davantage d'approximations, de contresens ou de traitements partiels. De nombreuses copies ont réduit les pratiques culturelles émergentes aux usages numériques ou aux réseaux sociaux, ou les ont abordées principalement sous l'angle de l'action en direction de la jeunesse, sans véritable analyse des enjeux culturels, sociaux ou territoriaux. Certaines copies se sont également éloignées du cœur du sujet en développant des considérations générales sur l'engagement associatif ou les politiques publiques sans lien direct avec la promotion de pratiques culturelles nouvelles.

La consigne de définir les termes, problématiser et répondre était particulièrement adaptée et a permis à ceux et celles qui s'en sont saisis de développer un plan cohérent et pertinent.

Les deux sujets proposés présentent un ancrage clair dans les enjeux contemporains du secteur associatif, de l'action publique et de l'éducation populaire. Ils invitent les candidats à mobiliser à la fois des connaissances professionnelles, des capacités d'analyse critique et une réflexion sur les évolutions actuelles du monde associatif.

Dans l'ensemble, les deux sujets permettent de valoriser des profils variés et d'évaluer la capacité des candidats à articuler connaissances, réflexion et positionnement professionnel.

La très grande majorité des candidats (112 copies sur 155) ont choisi le premier sujet relatif à la professionnalisation des associations. On peut avancer l'hypothèse que ce sujet a permis aux candidats de se sentir plus à l'aise avec les connaissances générales et spécifiques nécessaires pour traiter ce sujet.

Le second sujet a été significativement moins choisi (43 copies sur 155). Plusieurs correcteurs indiquent que le sujet 2 semble parfois avoir été choisi par défaut par certains candidats.

Le tableau suivant montre la répartition des choix de sujet selon la spécialité :

Tableau n°12 : choix du sujet selon la spécialité

	EDU	JUR	POL
SUJET 1	18	41	53
SUJET 2	5	3	35
Total	23	44	88

3.1.4 Résultats

3.1.4.1 Notes obtenues

Tableau n° 13 : notes de l'épreuve de composition générale

Nombre de copies corrigées	151
Nombre de notes inférieures à 10/20	84
Nombre de notes supérieures à 10/20	67
Moyenne	09,06
Médiane	08,50
Note maximale	16,50
Note minimale	04,05

	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	56	38	29	27	1	151
%	37,09%	25,17%	19,21%	17,88%	0,66%	

3.1.4.2 Niveau des candidats

Les membres du jury soulignent une forte hétérogénéité du niveau des copies : les notes observées s'étendent généralement de 02,00 à 03,00 pour les copies les plus faibles, et de 16,00 à 17,00 pour les meilleures.

Les correcteurs relèvent également une relative absence de notes intermédiaires, avec une concentration de copies soit faibles, soit correctes.

Certaines copies témoignent d'une bonne maîtrise des enjeux du monde associatif, d'une connaissance pertinente des politiques publiques et d'une capacité à structurer une réflexion argumentée. Ces candidats proposent généralement une problématique explicite, un plan cohérent et des développements illustrés par des exemples pertinents, parfois issus de leur expérience professionnelle ou associative.

À l'inverse, un nombre important de copies révèlent des difficultés méthodologiques et analytiques : compréhension partielle du sujet, absence de problématisation, organisation du propos fragile ou inexistante. Beaucoup de devoirs restent descriptifs, se limitant à des constats généraux sans mise en perspective ni analyse critique. Les copies inachevées ou très courtes sont également nombreuses, traduisant souvent une gestion du temps insuffisante.

Le niveau d'ensemble peut ainsi être qualifié de disparate. Une minorité de candidats semble bénéficier d'une préparation solide, tant sur le plan des connaissances que de la méthodologie, tandis qu'une part significative des copies demeure superficielle, incomplète ou parfois hors sujet. Cette dispersion suggère des écarts importants dans la préparation à l'épreuve et dans la familiarité avec les attendus d'une composition écrite de type concours.

On note globalement un niveau assez bas de réflexion, de construction de l'argumentaire, de mobilisation pertinente de connaissances et de qualité d'écriture pour une épreuve de culture générale d'un concours de catégorie A : difficultés à interroger le sujet, problématiser, argumenter avec une réelle analyse et du recul sur le champ, se positionner avec un esprit ou une pensée critique.

3.1.4.3 Aspects négatifs relevés dans les copies des candidats

Plusieurs difficultés récurrentes ont été observées par les correcteurs :

Compréhension des sujets

De nombreuses copies présentent des difficultés de compréhension du sujet, notamment :

- absence ou insuffisance de définition des notions clés, pourtant essentielle pour en saisir les enjeux, et parfois même des contresens sur certaines notions clés. Cette lacune conduit souvent à des hors-sujets partiels ou à des développements approximatifs ;
- difficultés à formuler une problématique claire, la formulation d'une problématique se limitant à la reprise du sujet sans mise en tension.

Argumentation et analyse

Concernant ces deux points, les correcteurs ont noté plusieurs lacunes manifestes :

- des affirmations peu étayées ;
- un manque d'argumentation structurée et une tendance à rester dans des développements plus descriptifs qu'analytiques ;
- une tendance à l'énumération de dispositifs, de notions ou d'exemples sans analyse ni mise en perspective ;
- très peu de ressources théoriques ou scientifiques mobilisées, ou des citations sans lien explicite avec l'argumentation ;
- des hors-sujets complets ou partiels, avec un développement centré sur la jeunesse, les politiques publiques ou les pratiques numériques sans lien direct avec la question posée ;

- des parties déséquilibrées, des enchaînements peu lisibles ou des idées juxtaposées sans articulation logique.

Qualité rédactionnelle

La qualité de l'expression écrite est inégale : syntaxe approximative, vocabulaire imprécis, fautes d'orthographe nombreuses ou lisibilité insuffisante dans certaines copies, ce qui peut nuire à la compréhension du propos.

Certaines copies sont inachevées et n'ont pas de conclusion, ou une conclusion très sommaire.

3.1.4.4 Aspects positifs relevés dans les copies des candidats

Bien que cela ne soit pas majoritaire, certains candidats ont démontré une maîtrise de la méthodologie de l'épreuve. On note un effort de construction du devoir avec une introduction, un développement et une conclusion.

Les meilleurs devoirs présentent une structure claire, une introduction posant explicitement la problématique et annonçant un plan cohérent, ainsi qu'un développement organisé permettant une progression logique de l'argumentation. Les termes du sujet y sont généralement définis avec précision, ce qui facilite la délimitation du champ de réflexion.

Ces copies mobilisent des exemples pertinents, issus soit de l'actualité, soit de l'expérience professionnelle ou associative des candidats. Elles témoignent d'une capacité à mettre en évidence les tensions et les évolutions du monde associatif contemporain, notamment en matière de professionnalisation, de relations avec les pouvoirs publics ou d'adaptation aux besoins des publics.

Certains candidats font également preuve d'un regard critique intéressant, en soulignant les ambivalences des politiques de soutien au secteur associatif, les enjeux de pérennité économique ou les transformations du modèle d'engagement. La référence à l'éducation populaire, aux dispositifs de financement ou aux cadres institutionnels est parfois mobilisée de manière pertinente. Les bonnes copies tissent un lien entre la nature du sujet et les missions des CEPJ.

Enfin, plusieurs copies montrent une implication personnelle et une connaissance concrète du terrain, ce qui constitue un atout lorsqu'elles s'accompagnent d'une mise à distance analytique.

3.1.4.5 Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation :

Compréhension du sujet

La compréhension du sujet apparaît globalement hétérogène selon les candidats. Le sujet relatif à la professionnalisation des associations a, dans l'ensemble, été mieux appréhendé : la plupart des copies identifient les enjeux liés au développement du salariat, à la gestion administrative et financière, aux exigences des financeurs publics ou encore à la montée en compétences des acteurs associatifs.

En revanche, le second sujet portant sur le rôle du secteur associatif dans la promotion des pratiques culturelles émergentes a fréquemment donné lieu à des interprétations réductrices. De nombreuses copies ont assimilé ces pratiques aux seuls usages numériques ou aux réseaux sociaux, négligeant d'autres formes d'émergence culturelle (pratiques artistiques hybrides, cultures urbaines, initiatives participatives, innovations territoriales, etc.). Certains candidats se sont également éloignés du sujet en privilégiant des thématiques connexes (jeunesse, engagement citoyen, politiques publiques) sans les relier explicitement à la question posée.

On observe par ailleurs que plusieurs copies ne formulent pas de problématique claire ou se contentent de reprendre les termes du sujet sans réelle mise en tension, ce qui traduit une appropriation insuffisante des enjeux.

Traitement du sujet

Le traitement demeure souvent descriptif et peu analytique. Les candidats mobilisent des connaissances générales sur le fonctionnement associatif, mais peinent à construire une démonstration argumentée répondant précisément à la problématique.

Concernant la professionnalisation, les copies mettent généralement en avant ses apports (efficacité, crédibilité, accès aux financements, sécurisation des activités), mais approfondissent rarement ses effets ambivalents : tensions entre bénévolat et salariat, risques de bureaucratisation, dépendance aux financements publics, évolution du projet associatif ou transformation du rapport aux publics.

De même, pour le sujet sur les pratiques culturelles émergentes, le rôle d'innovation sociale et de médiation culturelle des associations est parfois évoqué, mais rarement analysé de manière approfondie. Les dimensions critiques — telles que les inégalités d'accès, les contraintes institutionnelles, la concurrence entre acteurs ou les limites des politiques publiques — restent peu explorées.

Plusieurs copies présentent également des développements en décalage avec le sujet ou une accumulation de dispositifs et d'exemples sans réelle articulation argumentative. L'absence de conclusion structurée est fréquente.

Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)

Les candidats disposent globalement d'une culture professionnelle du secteur associatif, mais celle-ci apparaît inégale et parfois superficielle. Les connaissances pratiques (dispositifs, financements, fonctionnement administratif) sont plus présentes que les apports conceptuels ou historiques.

Un déficit de connaissances historiques et contextuelles empêche de situer les problématiques dans le temps long (évolution du modèle associatif, transformations des politiques publiques, histoire de l'éducation populaire), ce qui appauvrit l'analyse.

Les références théoriques, sociologiques ou issues de l'éducation populaire sont peu mobilisées, ou le sont de manière ponctuelle et parfois sans lien explicite avec l'argumentation. Certaines copies donnent l'impression d'un étalage de connaissances non hiérarchisées plutôt que d'une mobilisation ciblée au service d'une démonstration.

Par ailleurs, la compréhension du rôle des institutions, des dispositifs publics ou des fonctions professionnelles spécifiques (accompagnement, formation, expertise) demeure parfois partielle ou imprécise.

Les connaissances portent majoritairement sur le fonctionnement du ministère et les politiques développées par celui-ci. Quelques copies sortent du lot en présentant des exemples d'actualité parlants et d'autres des références à des auteurs « experts », mais peu mobilisent ces ressources à bon escient.

Forme du devoir

La qualité formelle des copies est très variable : certaines disposent d'un plan structuré répondant à une problématique en plusieurs points (avec une introduction et une conclusion). Le plan est annoncé et respecté, et les idées progressent d'une manière logique.

Toutefois, de nombreuses copies souffrent de défauts méthodologiques importants : introductions excessivement longues retardant la problématique, absence ou imprécision du plan, parties

déséquilibrées ou inachevées, juxtaposition d'idées sans transitions et conclusions absentes ou peu élaborées.

Des difficultés d'expression écrite sont également observées : syntaxe approximative, style proche de l'oral, vocabulaire imprécis, très nombreuses fautes d'orthographe nuisant à la lisibilité. Dans quelques cas, la calligraphie rend la lecture particulièrement difficile.

3.1.5 Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de :

- maîtriser la méthodologie de la composition : formulation d'une problématique pertinente, annonce et respect d'un plan, introduction et conclusion structurées ;
- analyser précisément les termes du sujet afin d'éviter les hors-sujets ou les traitements trop restrictifs ;
- développer une argumentation problématisée intégrant les enjeux, tensions et limites ;
- mobiliser des exemples concrets et actuels en lien direct avec la démonstration ;
- enrichir leur réflexion par des références théoriques, historiques ou issues de la recherche ;
- soigner la qualité de l'expression écrite et la lisibilité globale de la copie ;
- gérer le temps afin de produire un devoir complet et équilibré.

Conseils aux formateurs

Les formateurs sont invités à :

- renforcer l'apprentissage de la méthodologie de la dissertation ou de la composition ;
- entraîner les candidats à formuler une problématique authentique, distincte de l'intitulé du sujet ;
- encourager la mobilisation raisonnée de références théoriques et d'exemples contextualisés ;
- développer la capacité d'analyse critique au-delà de la simple restitution de connaissances ;
- proposer des entraînements réguliers en conditions d'examen afin d'améliorer la gestion du temps et la structuration des devoirs ;
- travailler la qualité rédactionnelle et la précision du vocabulaire professionnel ;
- inciter les candidats qui n'auraient pas d'expériences ou qui ont peu de connaissances de la vie associative, à vivre une immersion en milieu associatif pour mieux comprendre les enjeux.

3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)

3.2.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité). »

3.2.2 Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU – CST)

3.2.2.1 Le sujet :

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) d'un département à caractère rural. Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et à la culture scientifique et technique.

A la demande du préfet de département, le SDJES est mobilisé pour participer activement à la mise en œuvre du premier « plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique » (PNACC Sport) avec les partenaires locaux du sport, gestionnaires des structures sportives et décideurs associatifs, qui manifestent fréquemment une méconnaissance des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le chef de service du SDJES vous demande de rédiger une note dans laquelle, en tant que CEPJ spécialiste de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et à la culture scientifique et technique, vous proposerez une stratégie départementale de déclinaison du PNACC sport en identifiant les freins et les leviers à sa mise en œuvre. La note précisera des pistes de solutions pour accompagner les structures et associations, en lien avec vos collègues conseillers d'animation sportive du SDJES.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

3.2.2.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Le sujet, portant sur une thématique sportive, est original et permet d'évoquer une transversalité ou une complémentarité entre le champ de la jeunesse et celui du sport.

Dans les faits, les correcteurs ont constaté qu'aucun candidat n'a semblé « bloqué » par l'entrée sport du sujet. Le sujet est compris par les candidats et traité au moins en partie, les documents ayant manifestement aidé à la compréhension de la commande.

3.2.2.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 14 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (EDU)

Nombre de copies corrigées	40
Nombre de notes inférieures à 10/20	17
Nombre de notes supérieures à 10/20	23
Moyenne	10,79
Médiane	10,50
Note maximale	16,50
Note minimale	04,50

	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	4	15	14	5	1	40
%	10,00%	37,50	35,00%	12,50	02,50%	

Niveau des candidats

Le niveau des candidats est très hétérogène, mais il y a eu peu de candidats vraiment en difficulté. Ils ont tous globalement compris ce qui était attendu d'eux dans cette épreuve et presque tous ont traité au moins partiellement le sujet.

Pour autant, de nombreux candidats ne maîtrisent pas réellement la forme « note » exigée pour cette épreuve : sur ce plan, le fait d'avoir ou non suivi une formation spécifique fait la différence.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Même si les copies sont majoritairement présentées correctement, nombre d'entre elles respectent mal l'orthographe et la syntaxe.

Elles sont souvent assez vagues, peu incarnées et beaucoup d'entre elles se bornent à synthétiser le dossier documentaire.

Les candidats mobilisent peu de connaissances de leur spécialité et les solutions proposées sont peu expertisées et rarement inscrites dans une stratégie globale.

Pour la spécialité EDU, le manque d'apport relatifs à la spécialité est flagrant, les apports personnels étant situés davantage sur la méthodologie de projet et sur le rôle de CEPJ. Il y a par ailleurs assez peu de connaissances du rôle et du périmètre des SDJES et des partenaires cités dans le dossier.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

D'une manière générale, les documents sont bien exploités et la commande est bien comprise.

La majorité des copies évite de s'en tenir à une note de synthèse et presque tous les candidats répondent au moins en partie à la commande.

Certaines copies, qui ont obtenu les meilleures notes, montrent un apport de connaissances personnelles pertinemment utilisées.

Les copies sont généralement lisibles et agréables à lire.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation

Compréhension du sujet

Peu de copie sont hors sujet. Dans l'ensemble, les candidats ont compris le sujet et ne commettent pas de contresens.

Traitement du sujet

Le sujet n'a souvent été traité que partiellement, certains candidats se limitant aux enjeux sociétaux, aux freins ou aux atouts.

Le lien entre analyse et propositions n'est pas toujours fait correctement et explicitement, faute de solutions inscrites dans une stratégie globale.

Les acteurs et leurs enjeux sont peu identifiés. La question de la ruralité, pourtant inscrite dans le libellé du sujet, n'est évoquée par quasiment aucun candidat de même que la prise en compte de l'intégralité des publics concernés.

Aucune copie ne démontre une réelle expertise de la spécialité.

Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)

Les copies ne mobilisent que peu la spécialité et ne font pas état d'une connaissance des possibilités d'intervention des CEJ (notamment pour le concours externe).

Le niveau de culture scientifique technique et pédagogique des candidats est assez peu perceptible.

Forme du devoir

Certaines copies ne sont rédigées qu'en partie et énumèrent des solutions sous forme de liste à puces.

Si les copies prennent majoritairement la forme d'une note, certaines ressemblent davantage à une dissertation. Concernant les premières, des erreurs d'adressage sont à signaler : la note devait être adressée au chef de service et non au préfet.

Les difficultés orthographiques et syntaxiques observées ne l'ont jamais été au point de rendre une copie illisible.

3.2.2.4 Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de :

- travailler la spécialité EDU en apportant des connaissances ainsi qu'une manière spécifique d'aborder le sujet ;
- améliorer la connaissance institutionnelle et de l'environnement des partenaires ;
- proposer des solutions inscrites dans une stratégie, détaillées (budget, calendrier...) et si possible originales ;
- ne pas se limiter à faire la synthèse du dossier ;

- avoir une lecture tactique du dossier : ne lire d’abord que les documents qui sont nécessaires à la compréhension du sujet puis poser ses idées au brouillon avant de lire les autres documents.

Conseils aux formateurs

- travailler la spécificité de la spécialité EDU dans la note ;
- travailler l’équilibre entre exploitation de documents et apports personnels de la spécialité ;
- mieux expliquer les caractéristiques de cette épreuve et la structure de la note.

3.2.3 Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

3.2.3.1 Le sujet :

Vous êtes conseiller(ère) d’éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) en charge de la vie associative au sein d’une délégation régionale académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (DRAJES).

Dans le cadre des orientations validées et inscrites dans le plan stratégique régional de la DRAJES, figure la promotion de l’engagement et du bénévolat.

Au cours des échanges avec le mouvement associatif à ce sujet, a émergé la question d’un besoin accru en matière de recrutement et de renouvellement des bénévoles tant dans les fonctions de dirigeant, alimenté par une impression de cumul des responsabilités et de complexité croissante, que dans l’exercice de l’ensemble des aspects des fonctions dirigeantes pour un bénévole.

Votre chef de pôle vous demande de formaliser un projet d’actions, en insistant sur la nécessité d’initier des propositions innovantes permettant de faire progresser la prise en compte de ce sujet au sein des associations et auprès de leurs partenaires. Vous privilégiez une double approche visant d’une part à toucher les responsables associatifs, le grand public et d’autre part les acteurs de l’accompagnement et de l’appui aux associations.

Vous pouvez vous appuyer sur le dossier documentaire ci-joint et mobiliser des expériences et des connaissances personnelles pour construire cette proposition à présenter sous la forme d’une note.

3.2.3.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

L’ensemble des examinateurs considèrent que le sujet est globalement pertinent et conforme aux attendus de l’épreuve. Le libellé est jugé clair et permet d’identifier les enjeux liés à la vie associative et aux politiques publiques.

Toutefois, plusieurs difficultés ont été relevées :

En premier lieu, le positionnement du CEPJ en DRAJES est peu connu des candidats et la dimension régionale de l’action attendue est sans doute plus difficile à appréhender que celle de la dimension départementale.

Par ailleurs, le sujet, riche et multidimensionnel, peut conduire à un traitement trop large ou vague.

De ce fait, plusieurs candidats ont éprouvé des difficultés à se projeter dans une logique opérationnelle.

3.2.3.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 15 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (JUR)

Nombre de copies corrigées	63
Nombre de notes inférieures à 10/20	41
Nombre de notes supérieures à 10/20	22
Moyenne	08,51
Médiane	07,00
Note maximale	19,00
Note minimale	03,00

	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	33	10	9	9	2	63
%	52,38%	15,87%	14,29%	14,29%	3,17%	

Niveau des candidats

Les examinateurs de l'épreuve font le constat d'un niveau général faible voire très faible, éloigné des attendus de ce type de concours, ainsi qu'une forte hétérogénéité des résultats.

Ils soulignent différents points :

- l'absence de très bonnes copies ;
- de nombreuses copies inachevées, courtes ou confuses ;
- une préparation insuffisante des candidats aux exigences de l'épreuve ;
- un niveau particulièrement préoccupant pour les candidats du troisième concours.

Quelques copies se distinguent néanmoins par leur qualité, témoignant d'une bonne préparation ou d'une solide connaissance du secteur.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Les principaux points faibles observés sur le fond révèlent une méconnaissance du métier de CEPJ et de son environnement professionnel ainsi qu'une faible maîtrise des enjeux de la spécialité JUR.

Sur la forme, les examinateurs soulignent une certaine confusion des candidats entre la note attendue et une note de synthèse ou une dissertation.

De nombreuses copies se bornent à paraphraser le dossier documentaire : elles manquent d'analyse et de problématisation et ne hiérarchisent pas les différents éléments.

Les candidats éprouvent des difficultés à construire un plan d'action cohérent et opérationnel ou à se projeter dans une posture de cadre de catégorie A.

Les propositions sont souvent inadaptées ou déconnectées des compétences d'un CEPJ en DRAJES.

Enfin, de nombreuses copies contiennent trop de fautes de syntaxe et d'orthographe.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Les points positifs concernent essentiellement les meilleures copies, c'est-à-dire une minorité de candidats.

Elles manifestent une bonne compréhension des enjeux du secteur associatif et des politiques publiques en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

La structuration du devoir est claire et équilibrée, avec un plan apparent et cohérent.

Ces copies témoignent d'une bonne capacité de synthèse et de connaissances réelles de l'environnement institutionnel et juridique.

Leur rédaction est claire et fluide et le corpus documentaire bien utilisé.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation :

Compréhension du sujet

La compréhension du sujet apparaît contrastée :

Les candidats les mieux préparés comprennent globalement la commande mais de nombreuses copies n'appréhendent qu'une partie des enjeux et certains candidats traitent le sujet de manière trop générale.

Plusieurs copies s'éloignent de la commande ou présentent des éléments de hors-sujet.

Les enjeux sont parfois identifiés mais sans être réellement exploités.

Plusieurs examinateurs ont le sentiment que certains candidats découvrent le sujet à travers le corpus documentaire.

Traitement du sujet

Le traitement du sujet constitue l'une des principales faiblesses observées.

Les correcteurs relèvent un traitement essentiellement descriptif et une forte tendance à résumer ou paraphraser les documents. Les candidats semblent éprouver des difficultés à mobiliser des connaissances personnelles.

Les plans d'action sont souvent absents ou insuffisamment développés et peu opérationnels et témoignent d'une difficulté à articuler diagnostic, enjeux et propositions. Par ailleurs, la spécificité du niveau régional et du rôle du CEPJ est mal appréhendée.

Les meilleures copies parviennent en revanche à produire une synthèse problématisée débouchant sur des propositions cohérentes.

Niveau de culture des candidats

Le niveau de culture générale, technique, pédagogique et professionnelle est jugé globalement insuffisant.

Les examinateurs constatent chez les candidats une connaissance limitée du champ juridique, associatif et institutionnel ainsi qu'une faible maîtrise des politiques publiques concernées induisant une certaine difficulté à situer les enjeux institutionnels et réglementaires.

Les copies contiennent peu de références à la spécialité choisie et manquent d'éléments techniques et pédagogiques.

Les meilleures copies démontrent néanmoins une bonne connaissance du secteur et mobilisent des références pertinentes, même si celles-ci restent parfois insuffisamment exploitées.

Forme du devoir

La forme de l'exercice et de ses spécificités est rarement maîtrisée.

Les copies témoignent d'une méconnaissance des codes de la note administrative qu'elles confondent souvent avec une dissertation. Les notes produites ne sont que rarement des documents d'aide à la décision.

La structuration des copies est souvent perfectible et la qualité rédactionnelle très hétérogène. En particulier, de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe sont à noter.

Les meilleures copies présentent une rédaction claire, fluide et respectent davantage les attendus formels de l'épreuve.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Les examinateurs invitent les candidats à :

- mieux connaître le métier de CEPJ, ses missions et son environnement professionnel ;
- comprendre les attendus spécifiques de la spécialité choisie ;
- se préparer à exercer les responsabilités d'un cadre de catégorie A ;
- renforcer la maîtrise de la méthodologie de la note administrative ;
- s'entraîner à construire des plans d'action opérationnels ;
- développer leurs connaissances des politiques publiques jeunesse et vie associative ;
- aller à la rencontre de professionnels en poste ;
- consulter les rapports de jury des années précédentes ;
- suivre des préparations au concours et des formations aux écrits professionnels ;
- améliorer la qualité de leur expression écrite, notamment en orthographe et en syntaxe ;
- apprendre à prendre du recul par rapport au corpus documentaire et à mobiliser leurs connaissances personnelles.

Conseils aux formateurs

Les correcteurs recommandent aux formateurs de :

- renforcer l'apprentissage de la méthodologie de la note administrative ;

- développer les compétences de construction d'un plan d'action ;
- préparer les candidats à adopter la posture d'un cadre de catégorie A ;
- insister sur la nécessité d'être force de proposition et de produire des réponses opérationnelles ;
- renforcer les connaissances relatives aux missions des CEPJ en DRAJES et en SDJES ;
- sensibiliser davantage aux attentes spécifiques du concours et de la spécialité ;
- travailler la gestion du temps pendant l'épreuve ;
- encourager les candidats à analyser le sujet et son contexte avant d'exploiter le corpus documentaire ;
- développer leur capacité à mobiliser des connaissances personnelles et professionnelles au-delà des seuls documents fournis.

3.2.4 Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)

3.2.4.1 Le sujet :

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service déconcentré dont vous préciserez le niveau territorial, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ou délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en qualité de référent(e) continuité éducative.

L'égalité fille-garçon à l'école, réaffirmée comme une priorité pour l'année scolaire 2025-2026, constitue l'un des axes majeurs que la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) souhaite impulser afin de promouvoir une véritable "culture de l'égalité". Celle-ci doit pouvoir être portée en dehors de la classe et trouver sa place dans la vie quotidienne, les loisirs ou encore le sport.

Attentif à cet enjeu des inégalités de genre et des stéréotypes sexistes, votre responsable de service vous demande d'élaborer un plan d'action permettant de faire émerger des actions innovantes et concertées en cohérence avec le champ scolaire et permettant d'agir, dans le respect des spécificités de votre territoire, au niveau des publics autant qu'à celui des professionnels intervenant auprès d'eux.

Vous mobiliserez notamment, à l'interne, les équipes des SDJES et des DSDEN mais également des partenaires impliqués dans le champ des accueils collectifs de mineurs et des politiques éducatives.

Vous rédigerez ce plan à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

3.2.4.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Le traitement qui en a été fait par les candidats invite à penser que sujet est globalement bien rédigé : la commande est clairement formulée et la contextualisation est suffisante pour permettre au candidat de construire un plan de note. La thématique, transversale et ancrée dans l'actualité professionnelle d'un CEPJ, offre de réels espaces d'exploration (coordination, impulsion, pilotage, mise en œuvre, évaluation, partenariats). La note à rédiger à l'attention du chef de service, avec un plan d'action innovant et concerté en cohérence avec le champ scolaire, est globalement bien identifiée.

Certaines copies révèlent toutefois que le choix laissé au candidat entre un positionnement en SDJES ou en DRAJES peut avoir été source de difficulté pour certains candidats, le positionnement en DRAJES pouvant être plus difficile à cerner pour les candidats sans expérience dans cette structure.

Le corpus, riche et diversifié (documents de fond, éléments statistiques et exemples de projets concrets) a pu guider la réflexion des candidats tout en laissant de la place pour des apports personnels.

Globalement, aucune différenciation entre candidats internes et externes dans l'approche du sujet n'a été réellement repérée par les correcteurs. Le corpus a constitué un appui utile, notamment pour les candidats moins à l'aise, en leur fournissant des connaissances théoriques et des exemples concrets à analyser.

Ils ont cependant observé deux types de difficultés récurrentes :

- les hors-sujet, liés soit à une méconnaissance du milieu professionnel, soit à un enfermement dans le corpus faute d'analyse suffisante ;
- la restitution sans appropriation : certains candidats ont repris mot pour mot les éléments de contexte et les arguments des documents sans se les approprier ni les mettre en perspective — ce que les correcteurs identifient comme une limite inhérente aux épreuves avec corpus.

3.2.4.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 16 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (POL)

Nombre de copies corrigées	154
Nombre de notes inférieures à 10/20	104
Nombre de notes supérieures à 10/20	50
Moyenne	07,80
Médiane	07,00
Note maximale	19,00
Note minimale	01,50

	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	80	29	22	18	5	154
%	51,95%	18,83%	14,29%	11,69%	3,25%	

Niveau des candidats

Le niveau des candidats est jugé par les correcteurs globalement faible, toutes voies confondues, avec des différences importantes selon les concours :

- concours externe : forte hétérogénéité des copies ;
- concours interne : disparité moins marquée mais résultats plus faibles ;

- 3ème concours : niveau très moyen, les plans d'action manquant d'opérationnalité.

Assez clairement, les correcteurs constatent une forte inégalité de préparation. D'un côté, de rares candidats maîtrisent parfaitement le format et le fond : ils démontrent une excellente compréhension du sujet, une analyse pertinente et une mobilisation efficace des connaissances, en se positionnant dans un contexte, en définissant une problématique et en proposant un plan d'action multi-partenarial ancré dans les réalités du terrain. De l'autre, une majorité de candidats se limite à des généralités ou à une simple reprise des documents sans analyse et sans compréhension de la commande. Les correcteurs relèvent que cette situation suggère, pour certains, un choix de spécialité fait par défaut.

Globalement, plusieurs lacunes communes peuvent être identifiées :

- une méconnaissance du contexte professionnel : la culture du champ jeunesse et sports est peu maîtrisée ; le rôle du CEPJ au sein d'une équipe, d'une DSDEN ou d'une DRAJES est mal cerné ou absent ;
- un positionnement en service absent ou décalé, conduisant à des plans d'action déconnectés des réalités ;
- une commande non comprise : un commentaire de documents sans analyse proposé à la place de la note attendue ;
- des erreurs, des arguments voire des propos qui interrogent sur le niveau du candidat au regard des attendus pour un concours de catégorie A de la fonction publique.

Pour conclure, il est à noter que les candidats du concours interne ont mieux répondu à la commande que les candidats externes, même si le niveau d'ensemble reste assez faible.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

On constate une méconnaissance largement partagée de l'écosystème jeunesse et sports et de sa place au sein du champ éducatif. Les candidats ne parviennent pas à situer le ministère chargé de la jeunesse et des sports dans ce système, ni à distinguer les périmètres d'action respectifs de la DRAJES et du SDJES. La spécialité sciences de l'éducation est peu ou pas mobilisée. De nombreuses erreurs dans le développement des sigles sont également signalées. Le champ du sport est fréquemment oublié, et certaines copies se cantonnent à un champ uniquement scolaire, voire focalisent sur la classe. Les modalités de financement des actions, notamment le FEJ, sont mal comprises ou mal appropriées.

Dans un autre registre, il est à mettre en avant que l'exercice de la note administrative n'est globalement pas maîtrisé. Sur la forme, le formalisme minimum attendu — en-tête, coordonnées, destinataire — est trop souvent absent. Sur le fond, les écrits manquent de précision et de concision, et la formulation est parfois déplacée ou inappropriée. L'utilisation de tournures peu engagées (« il semble que », « pourrait », « il semblerait ») est relevée comme un défaut récurrent : il est attendu du candidat qu'il assume ses propositions avec assurance et assertivité.

Le rôle du CEPJ en action — accompagner les territoires dans le déploiement de politiques publiques d'éducation, en articulant les temps péri et extrascolaires en complémentarité du temps scolaire — n'est pas compris. Les candidats se positionnent soit dans une logique de mise en œuvre au premier niveau, sans vision d'ensemble, soit dans une dissertation sans plan stratégique. Les plans d'action proposés sont généralistes, non territorialisés, déconnectés des spécificités locales, et ne s'inscrivent ni dans une stratégie ni dans un calendrier. Les correcteurs notent également un manque d'ouverture vers les partenaires institutionnels, associatifs et les autres milieux.

En outre, les documents sont trop souvent paraphrasés sans analyse ni contextualisation. Certains candidats ont fait des contresens sur les dispositifs du ministère, le corpus ayant ainsi desservi leur

démonstration plutôt que l'étayer. La tendance à vouloir démontrer une connaissance des dispositifs JES conduit à des écrits-catalogues, incohérents et sans fil conducteur, qui perdent de vue l'objectif de note stratégique.

Les correcteurs signalent, enfin, des difficultés importantes sur le plan rédactionnel : fautes d'orthographe, erreurs de syntaxe et de grammaire sont présentes dans la majorité des copies, toutes voies confondues. Dans certains cas, l'écriture manuscrite elle-même doit être déchiffrée. L'articulation des idées est globalement insuffisante, et les apports personnels, connaissances propres, engagement dans la future profession, sont trop souvent absents ou trop pauvres.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

En général, le sujet a globalement été cerné, sans hors-sujet total, bien que quelques copies aient dérivé vers des thématiques connexes comme l'éducation à la sexualité.

Les copies qui se distinguent positivement partagent plusieurs caractéristiques :

- sur la forme : un exposé clair, lisible, structuré, respectant le format de la note administrative, avec le moins de fautes rédactionnelles ;
- sur le fond : une analyse pertinente des enjeux appuyée sur le corpus pour contextualiser, définir une problématique et proposer des actions ; une mobilisation de connaissances personnelles allant au-delà des documents fournis, avec une connaissance des dispositifs JES utilisée à bon escient ; une articulation entre les champs de l'égalité et des VSS ; une interaction avec les collègues du SDJES et de la DSDEN, ainsi que des dynamiques partenariales intégrant acteurs scolaires et hors-scolaires ;
- sur la stratégie : une approche de méthodologie de projet techniquement expertisée, avec des plans d'action territorialisés, progressifs et opérationnels. Les deux excellentes copies identifiées ont su décliner le plan d'action du niveau macro (pilotage départemental) au niveau micro (impact sur les territoires), ou de l'interne (ajustement entre services EN et JS) vers l'externe (partenaires locaux, lien scolaire-périscolaire).

En définitive, les correcteurs précisent que les meilleures copies relèvent du concours externe, avec notamment deux copies excellentes. Les candidats externes et du 3^{ème} concours ayant bien réussi se sont positionnés à une échelle départementale pertinente. Côté interne, les points positifs sont plus rares, mais le format de la note administrative apparaît plus régulièrement respecté.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation :

Compréhension du sujet

Sur cet aspect, les correcteurs observent une compréhension globalement partielle et inégale du sujet. Si plusieurs copies démontrent une bonne appropriation, la majorité des candidats se limite à des interprétations personnelles, des lieux communs, ou ne traite pas la commande dans ses attendus explicites. Les copies les plus complètes, celles qui ont balayé le sujet dans son entièreté, ont permis de dégager les enjeux et ont obtenu de meilleurs résultats.

Cependant, une dérive thématique est fréquemment relevée : la commande portant sur la « culture de l'égalité » a glissé vers « la lutte contre les inégalités », signe que les subtilités de la thématique n'ont pas été suffisamment cernées. De même, le traitement sous un angle exclusivement « égalité filles-garçons » ou « violences sexistes et sexuelles » a conduit à un manque de cohérence et à un traitement partiel des enjeux.

Par ailleurs, on observe que les éléments de contexte de la commande sont peu repris, souvent traités trop rapidement. La majorité des candidats n'a pas été en mesure de repositionner la thématique au sein d'un service jeunesse et sports, dans le cadre d'une stratégie globale de

continuité éducative. Les spécificités territoriales sont oubliées (à de très rares exceptions) tout comme les dispositifs qui leur sont propres (TER, CTG, etc.).

À l'arrivée, il s'avère que les candidats ne se sont pas positionnés (ou bien rarement) comme référents à la continuité éducative (RDCE). La consigne de mobilisation des collègues en interne a été peu suivie, et l'implication des membres du SDJES ou de la DRAJES est quasi absente des copies.

Traitement du sujet

Sur ce point, il a été relevé un déséquilibre récurrent et transversal à tous les candidats : la partie contextualisation est trop souvent surdéveloppée — au détriment du plan d'action qui constitue pourtant le cœur de la commande — et se réduit fréquemment à une redite du corpus sans analyse. Le temps consacré à contextualiser au-delà du nécessaire appauvrit l'ensemble de la copie.

Lorsqu'une analyse est présente, elle reste souvent superficielle : les enjeux sont identifiés mais non déclinés en actions concrètes ou territorialisées. Les apports personnels sont régulièrement absents, et les connaissances du champ jeunesse et sports insuffisamment mobilisées. L'enjeu de la continuité éducative est rarement abordé avec profondeur : certaines copies l'effleurent, d'autres ne l'articulent pas à un véritable plan d'action intégré dans une stratégie globale.

Plusieurs lacunes constantes sont mises en exergue dans la construction du plan d'action :

- la technicité et la méthodologie de projet sont peu maîtrisées : les objectifs ne sont pas posés, l'évaluation n'est pas envisagée, les partenaires ne sont pas identifiés ;
- les propositions restent imprécises, généralistes, sur un mode injonctif (« il faudrait », « on pourrait ») sans implication dans le faire, l'accompagnement des partenaires ou la co-construction collective ;
- la dimension d'innovation et de concertation, pourtant explicitement demandée, est quasi inexistante ;
- les valeurs de l'éducation populaire sont absentes ;
- les plans d'action sont fréquemment centrés sur l'école ou hors-sol, sans ancrage territorial ni vision stratégique.

Il est également à noter que le positionnement en qualité de CEPJ était plus marqué pour le concours interne que pour les autres.

Niveau de culture du candidat

Sur ce point, la spécialité souffre d'un constat globalement décevant : sur 30 copies, seules 3 obtiennent plus de 15. Si quelques copies témoignent d'une bonne connaissance du champ éducatif, des politiques publiques et des acteurs, la majorité révèlent de sérieuses lacunes culturelles, techniques et pédagogiques. Les apports personnels — références, connaissances, acteurs non présents dans le corpus — sont très rares. Le sujet de l'égalité filles-garçons est trop souvent abordé sans référence théorique, sur un mode généraliste et parfois stéréotypé.

À ce compte, les correcteurs relèvent plusieurs déficits récurrents :

- culture jeunesse et sports et spécialité POL : la culture du champ jeunesse et sports manque cruellement. La spécialité POL n'est pas comprise dans sa mise en œuvre. La compréhension des écosystèmes des services publics et des compétences de chacun est absente, notamment la culture administrative propre aux services déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- références scientifiques et pédagogiques : les apports en sciences de l'éducation, les références universitaires et les liens aux valeurs de l'éducation populaire sont quasi absents.

Les pédagogies actives sont très peu explorées, y compris dans la mise en œuvre des actions proposées et dans la concertation en équipe. Une approche comparée ou internationale sur la thématique de l'égalité est inexistante ;

- posture analytique : le sujet de l'égalité est abordé de manière consensuelle — la question du genre n'est posée dans aucune copie. Les écrits sont marqués par des représentations stéréotypées, des raccourcis et des lieux communs. L'approche est trop souvent démonstrative au détriment de la stratégie, ce qui nuit à l'opérationnalité et à la technicité attendues.

Remarques par concours

- externe : hormis deux excellentes copies, aucune ne mobilise de connaissances personnelles ou de culture technique, scientifique ou pédagogique. Le corpus a semblé occulter la capacité des candidats à s'approprier la commande par leurs propres apports ;
- 3^{ème} concours : aux lacunes observées chez les externes s'ajoute une méconnaissance marquée de la culture administrative des services jeunesse et sports ;
- interne : le niveau de culture générale est faible, les compétences techniques et pédagogiques attendues pour le métier de CEPJ sont rarissimes, et la culture métier fait défaut.

Forme du devoir

Force est de constater que l'exercice de la note professionnelle administrative est globalement non maîtrisé, tous concours confondus. La majorité des copies sont présentées sous forme de dissertation ou de commentaire de texte — certaines mentionnant même explicitement « commentaire de documents ». La note de service est fréquemment confondue avec la note de synthèse. Cette année, aucune copie ne semblait relever d'une préparation structurée à cet exercice spécifique.

Les correcteurs relèvent plusieurs manquements formels constants :

- l'entête est absente dans de nombreuses copies : le positionnement, les coordonnées et le destinataire (le chef de service) sont trop souvent omis ;
- l'objet de la note est globalement absent, alors qu'il doit permettre de saisir précisément le sujet traité ;
- la structuration en plan est insuffisante : une rédaction littéraire compacte alourdit la lecture et nuit à la visibilité des points saillants. Un meilleur esprit de synthèse est attendu.

En général, un niveau rédactionnel préoccupant a été constaté : fautes d'orthographe et erreurs de syntaxe sont fréquentes et nombreuses, avec des rendus jugés non présentables pour un concours de catégorie A. Des ratures gênant la lecture et une écriture parfois difficilement déchiffrable sont également relevées à la marge (dont une copie quasiment impossible à décrypter).

Des disparités selon les concours subsistent :

- externe et 3^{ème} concours : le niveau rédactionnel est particulièrement insuffisant, avec de nombreuses fautes et une maîtrise très partielle du format de la note ;
- interne : l'exercice de la note est mieux appréhendé, mais les correcteurs relèvent une difficulté à trouver l'équilibre entre une copie trop longue et paraphrasée et une copie trop synthétique, insuffisamment détaillée dans la déclinaison du plan d'action.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

En premier lieu, il est recommandé aux candidats de se documenter sérieusement sur le métier de CEPJ : lire le décret statutaire, consulter les rapports de jury des sessions précédentes, et échanger avec des CEPJ en poste sur leurs tâches concrètes. Une immersion en service est fortement conseillée, particulièrement pour les candidats internes, afin d'éviter une note rédigée par le seul prisme de l'école. Les candidats doivent maîtriser l'articulation entre les niveaux DRAJES et SDJES, comprendre les périmètres d'action respectifs des services « jeunesse et sports » au sein de l'éducation nationale, et intégrer que les actions des SDJES viennent en complémentarité — et non en concurrence ni en subordination — par rapport au temps scolaire. La déclinaison des sigles, notamment ceux des champs « jeunesse, engagement et sports », doit être parfaitement connue et les abréviations sont à proscrire dans la note, ou à tout le moins développées lors de leur première apparition.

Les candidats doivent s'approprier les enjeux de la continuité éducative et les politiques éducatives dans leur dimension territoriale. Le CEPJ est un personnel technique et pédagogique : on attend de lui une capacité à comprendre les enjeux éducatifs, maîtriser les outils et accompagner les territoires, avec une méthodologie de projet complète et une ingénierie territoriale de la conception à la mise en œuvre. Une veille régulière sur l'actualité des politiques éducatives et les projets conduits en territoire est recommandée pour nourrir les propositions d'actions.

Il importe aussi, pour les candidats, de prendre le temps de lire attentivement le sujet, de décortiquer la commande dans tous ses aspects et d'éviter les raccourcis et premières impressions. La démarche recommandée est la suivante : dégager un nombre limité d'enjeux clairs sur lesquels appuyer une stratégie, puis construire un plan d'action hiérarchisé, territorialisé à l'échelle départementale ou régionale, et ancré dans des exemples concrets. Les dispositifs connus doivent être mobilisés avec finesse et justesse, au service du sujet — et non listés de façon exhaustive. Les choix opérés doivent être assumés, justifiés, et traduits en actions concrètes et opérationnelles.

Le corpus documentaire est un soutien à la réflexion et non le cœur de l'argumentation. Les correcteurs recommandent de l'utiliser pour valider et illustrer des enjeux préalablement identifiés, en retirer l'essentiel rapidement, et aller au-delà en apportant des connaissances et ressources personnelles. Les documents ne doivent pas être cités directement dans la note.

Les candidats doivent s'entraîner régulièrement à l'exercice de la note professionnelle : respecter le formalisme attendu, adopter un registre objectif et technique sans coloration affective ou politique, et répondre précisément à la commande. La pratique de l'écriture manuscrite est également conseillée. La gestion du temps doit être travaillée en conditions réelles, en prévoyant une marge suffisante pour la relecture et les ajustements.

Conseils aux formateurs

Il est recommandé de travailler avec les candidats sur la connaissance du corpus réglementaire relatif au statut du CEPJ, sur la culture des champs jeunesse et sports, et sur l'articulation entre les champs JES et le temps scolaire. Il s'agit notamment d'accompagner les candidats dans leur compréhension du positionnement en service (rôles respectifs SDJES et DRAJES), d'élaborer une cartographie des acteurs et des compétences, et d'interroger la stratégie de choix des dispositifs au service des enjeux de politique publique. Les formateurs doivent rappeler que la spécialité POL est un cadre au service de la mise en œuvre incarnée du métier de CEPJ, et non une fin en soi.

Les formateurs sont invités à entraîner régulièrement les candidats à la rédaction de notes administratives, en insistant sur le formalisme attendu (en-tête, structure, précision), la réponse à la commande et la gestion du temps entre lecture du corpus et rédaction. Des exercices pratiques peuvent être utiles : rédaction de notes en conditions, mais aussi analyse de copies corrigées et notées dans une logique d'inversion des rôles, afin que les candidats s'approprient les attendus de l'épreuve.

Les correcteurs insistent sur la nécessité de former les candidats à une lecture analytique et distanciée des documents : analyser d'abord le sujet pour en dégager les enjeux, puis utiliser le corpus pour les valider et les compléter. Le corpus est au service de la réflexion, et non l'inverse. Les formateurs doivent aider les candidats à décortiquer la commande pour en saisir pleinement les enjeux, au regard de la spécialité, de la continuité éducative et du contexte territorial.

Les candidats doivent être formés à l'élaboration d'un plan d'action structuré, hiérarchisé et opérationnel : fixer des objectifs, identifier les partenaires, anticiper les freins et points de vigilance, illustrer concrètement les propositions, et intégrer une dimension d'évaluation. L'ancrage territorial et la réponse à une commande institutionnelle précise doivent être au cœur des exercices proposés.

Enfin, les correcteurs rappellent aux formateurs l'importance d'encourager les candidats à mobiliser leurs propres connaissances et à assumer leurs propositions avec assurance, en évitant les tournures trop prudentes ou peu engagées. Le candidat doit se montrer prêt à exercer le métier de CEPJ, avec une posture affirmée et une implication réelle dans ses propositions.

3.2.5 Analyse générale

Il s'agit là d'une épreuve particulièrement sélective avec note éliminatoire. Elle s'appuie sur une spécialité et nécessite à la fois une maîtrise de la technique de la note, un esprit de synthèse et une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le métier de CEPJ est exercé. Elle demande une préparation portant sur la méthode et les enjeux actuels de la spécialité. Le manque de maîtrise de l'exercice a été nettement discriminant, certaines copies ayant confondu l'exercice attendu avec la note de synthèse ou la dissertation.

Les dossiers, constitués de 20 pages maximum, permettent une approche de la problématique qui doit pouvoir être complétée par les connaissances professionnelles et personnelles. L'enjeu est de se projeter dans une mise en situation opérationnelle, en phase avec le quotidien de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

Tableau n°17 : éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 04,50 Max : 16,50	Min : 03,00 Max : 19,00	Min : 01,50 Max : 19,00
Concours interne	Min : 07,00 Max : 16,50	Min : 03,00 Max : 14,00	Min : 01,50 Max : 16,00
3 ^{ème} concours	Min : *** Max : ***	Min : 03,00 Max : 11,00	Min : 02,00 Max : 16,00

Source : Cyclades

3.3 Épreuve orale de spécialité

3.3.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, et tiré au sort par le candidat, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité.

Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme le groupe de décideurs pour la mise en œuvre de la politique publique considérée. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la Jeunesse. »

3.3.2 Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve

L'arrêté du 13 octobre 2021 modifie l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et précise en son article 1^{er} : aux premiers alinéas du 1 du II des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 26 juillet 2019 susvisé, les mots : « et tiré au sort par le candidat » sont supprimés.

3.3.3 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Dans l'ensemble, les sujets ont été bien appréhendés par les candidats même si leurs connaissances des trois spécialités n'ont pas été suffisamment mobilisées. Pour certains d'entre eux, elles restent parfois limitées, ce qui est, à cette étape du concours, discriminant au vu du coefficient de l'épreuve. Les connaissances des démarches et acteurs de l'éducation populaire restent peu exploitées, ce qui interroge sur la capacité des candidats à exercer les fonctions d'un agent de catégorie A dans ses dimensions techniques et pédagogiques.

Le niveau des candidats est assez hétérogène, quelle que soit la spécialité, et donne lieu à des écarts de notation importants.

3.3.4 Analyse

3.3.4.1 Bilan quantitatif

Tableau n° 18 : candidats présents à l'épreuve orale n°1 (par rapport au nombre d'admissibles)

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	2 / 3	12 / 14	17 / 21
Concours interne	5 / 5	4 / 4	9 / 9
3 ^{ème} concours	1 / 1	3 / 3	3 / 3
Total	8 / 9	19 / 21	29 / 33

Tableau 19 : notes obtenues :

	EDU	JUR	POL
Notes éliminatoires	0	2	6
Note la plus basse	07,34	03,00	01,50
Note la plus élevée	16,00	17,67	18,50

3.3.4.2 Bilan qualitatif

Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)

Remarques générales concernant le déroulement de l'épreuve

De l'avis des examinateurs, l'épreuve s'est bien déroulée : les sujets proposés se sont révélés suffisamment compréhensibles par les candidats et le corpus documentaire a été jugé aidant.

Appréciations générales

Avec une moyenne de la note liée à l'exposé de 10,50 et celle de la partie entretien de 09,60, la moyenne globale de l'épreuve est de 09,90 sur 20.

Seuls 3 candidats sur les 8 qui ont concouru ont obtenu la moyenne, dont 2 avec une bonne note.

Le niveau des candidats, quoiqu'hétérogène, est jugé moyen, même si les examinateurs ont pu constater que les candidats s'étaient préparés à l'épreuve.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Les examinateurs notent, une fois de plus, que les candidats font montre d'une faible maîtrise de la spécialité ou des principes de l'éducation populaire. Ce point apparaît encore plus manifeste lors de la partie entretien de l'épreuve.

Le traitement du sujet reste, la plupart du temps, assez partiel.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

La plupart des candidats structurent leur intervention de manière satisfaisante et sans formatage excessif. Ils manifestent une bonne aisance à l'oral.

Le temps de la présentation est bien exploité par la plupart d'entre eux.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation

Qualité de la présentation

La présentation est en général bien structurée, et ne paraît pas trop formatée.

Les candidats savent s'appuyer sur le dossier pour nourrir leurs propos.

Qualité de l'entretien avec le jury

C'est lors de la présentation que les manques de connaissances en spécialité apparaissent le plus. En règle générale, les entretiens apportent peu d'éléments supplémentaires à la présentation.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Les visites dans les services, aussi bien dans les SDJES que dans les DRAJES, doivent être encouragées, car elles apportent une réelle plus-value à l'opérationnalité des actions proposées lors de l'exposé.

La spécialité et son programme méritent incontestablement d'être davantage travaillés.

Lors de l'entretien, les candidats doivent rechercher à mieux construire et étayer leurs réponses pour éviter, comme cela a été constaté, de formuler une réponse trop rapide et trop brève.

Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

Remarques générales concernant le déroulement de l'épreuve

Les sujets sont considérés par les examinateurs comme adaptés et facilitants.

Les candidats ont utilisé quasi-totalement le temps imparti.

Il a parfois été noté que certaines présentations privilégient la forme et la méthodologie au détriment du fond.

Appréciations générales

Le niveau global des prestations, quoiqu'hétérogène, est jugé de moyen à bon. Certains candidats se sont révélés excellents.

La méthodologie est souvent maîtrisée même s'il a pu être constaté qu'elle était parfois trop standardisée.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Beaucoup de candidats font montre de connaissances insuffisantes de l'environnement institutionnel et du contexte professionnel.

Ils manquent d'originalité et leurs propositions apparaissent peu innovantes.

Certains candidats proposent une mauvaise reformulation des sujets.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Les exposés sont généralement structurés avec une introduction, un plan annoncé et respecté, une conclusion.

Le temps est bien géré par la plupart des candidats et les entretiens donnent lieu à des échanges dynamiques.

La majorité des candidats s'appuient correctement sur le corpus documentaire et manifestent une assez bonne connaissance de la spécialité.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation

Qualité de la présentation

Les présentations sont globalement structurées et audibles, l'expression est convenable. En revanche, les supports, notamment les paperboards, sont souvent trop denses voire illisibles et mal exploités.

Le traitement des sujets manque parfois de profondeur, de cohérence et d'analyse critique.

Qualité de l'entretien avec les examinateurs

Les entretiens sont généralement fluides, avec une bonne interaction avec les examinateurs. Cependant pour les candidats fragiles, l'entretien n'a pas toujours apporté les compléments attendus.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Les conseils suivants peuvent être donnés aux candidats :

- approfondir la connaissance des services et du contexte institutionnel par l'intermédiaire d'immersions et de rencontres des équipes ;
- éviter la standardisation excessive des présentations et proposer un positionnement en service fondé sur une lecture analytique du sujet ;
- s'entraîner aux épreuves orales (oraux blancs) pour gérer le temps et le stress ;
- travailler davantage la posture attendue d'un cadre d'État.

Conseils aux formateurs

- faire jouer le rôle d'examineur aux candidats ;
- insister auprès des candidats sur une mise en perspective des politiques publiques en termes d'enjeux, de sens, d'utilité pour les usagers plutôt qu'une entrée par dispositifs ;
- travailler le positionnement spatial et la gestuelle ;

- actualiser les connaissances de la spécialité.

Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)

Remarques générales concernant le déroulement de l'épreuve

Les sujets sont considérés comme compréhensibles et adaptés à la spécialité.

Niveau des candidats

Les candidats présentent parfois un grand écart entre eux mais une dominante « moyenne basse » se détache. Dans un ensemble hétérogène, se distinguent des candidats bien préparés et ayant travaillé la spécialité face à d'autres insuffisamment armés pour l'épreuve. Ici, la faiblesse de la connaissance de la spécialité, du champ ministériel, du positionnement d'un CEPJ de certains candidats démontre une préparation très insuffisante et une méthodologie très fragile, avec une incapacité à mobiliser le corpus documentaire malgré l'absence de connaissances.

Les examinateurs ont encore constaté des effets de standardisation, induits par la préparation « scolaire » d'un certain nombre et qui se manifestent par des tournures-types ou des plans « clef en main ».

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

L'environnement institutionnel, incluant le champ professionnel, est trop souvent survolé voire peu ou pas maîtrisé. Cela se manifeste par des approximations fréquentes et des citations de dispositifs mobilisés sans intention éducative affirmée.

Une fois encore, les prestations des candidats révèlent une assez faible connaissance de la spécialité ou de l'éducation populaire, qui se manifeste en particulier lors de la partie entretien de l'épreuve.

Le traitement du sujet demeure le plus souvent partiel. Certains candidats proposent une mauvaise reformulation des sujets. D'aucuns présentent des difficultés à mettre les propositions à l'épreuve du réel, font abstraction du corpus ou ne reposent leurs considérations sur aucune base analytique.

Dans la démonstration, le support pédagogique s'avère insuffisamment utilisé en tant qu'outil pédagogique : l'utilisation d'un déroulé méthodologique « type », plaqué, ne permet pas d'interroger le sujet et d'en dégager une problématique réelle.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Les candidats se montrent sincères et convaincus dans l'exercice : ils tentent d'argumenter voire d'étayer leur exposé dans une attention authentique et une qualité d'écoute vis-à-vis des demandes des examinateurs. Ces derniers relèvent le bon état d'esprit de la grande majorité des candidats et la vitalité des échanges.

Il est noté un effort général de structuration de l'exposé et sur la méthodologie du projet d'action. Pour certains candidats, les examinateurs notent une agilité et une pertinence de l'usage des documents articulées avec de bonnes connaissances.

L'approche territorialisée et la maîtrise des parties prenantes comme des partenariats locaux est un gage de qualité.

Une bonne aisance à l'oral, malgré le stress ressenti chez certains plus que d'autres, a su distinguer les candidats de bon niveau.

Qualité de la présentation

La qualité des supports utilisés est jugée inégale par les examinateurs (un candidat a même choisi de n'en faire aucun).

La forme, qu'elle soit numérique ou papier, est peu variée. Or, la simplicité du support doit servir la qualité du propos et non « masquer » le candidat qui se contente alors de lire son diaporama ou ses notes. Dans cet exercice, la posture et la gestuelle sont importantes. Si s'appuyer uniquement sur un diaporama constitue un écueil pour la fluidité de la présentation, l'absence de support détaillé est un pari car le propos doit être clair et structuré pour pouvoir être bien suivi par les examinateurs.

Sur le fond, le traitement du sujet et le projet d'action peuvent manquer de profondeur, parfois de cohérence avec la commande et de lecture analytique critique (nuances, freins, limites). Certains candidats font appel à des références variées utilisées de manière qualitative et pertinente. Cela donne matière à des prolongements lors de l'entretien. La clarté de la structuration du propos est essentielle pour convaincre les examinateurs.

Qualité de l'entretien avec le jury

Les échanges avec le jury sont majoritairement jugés sincères, fluides et dynamiques par les examinateurs. On observe chez la quasi-totalité des candidats une posture adaptée au cadre de l'épreuve et une gestion des émotions globalement maîtrisée. Toutefois, certaines réponses manquent de structuration et de recul analytique.

Un point de vigilance est noté sur certains positionnements physiques ou postures qui peuvent traduire une certaine désinvolture du candidat. Ceci peut être jugé non compatible avec les attendus professionnels d'un cadre d'État.

Les bonnes prestations donnent lieu à des réponses précises argumentées et sans délayage, ce qui démontre une capacité à rebondir avec pertinence sur les questions. La gestion du temps et de l'espace est bien appréhendée par les candidats. Les termes employés sont conformes à la posture éducative requise pour intégrer les fonctions techniques et pédagogiques.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Avant l'épreuve :

- se familiariser à l'environnement institutionnel en allant rencontrer des collègues en services, sans se limiter au niveau départemental ;
- chercher à développer du « vécu », ou a minima une connaissance de terrain, du milieu associatif ;
- s'entraîner à la lecture et à l'utilisation du corpus documentaire, pouvant permettre de dépasser une faiblesse de connaissance sur le sujet ;
- travailler sa posture pour incarner celle attendue d'un cadre d'État ;
- réaliser plusieurs oraux blancs d'entraînements, permettant de travailler, notamment, la maîtrise du temps et le stress face aux examinateurs ;
- s'entraîner au traitement du sujet : travailler la différence entre le cadre (la commande) et le diagnostic, et bien problématiser le sujet ;

- réviser le référentiel de la spécialité pour bien appréhender l'étendue du champ d'interrogation auquel on s'expose.

Le jour de l'épreuve :

- utiliser un support uniquement si on est en mesure de le terminer et s'il est adapté à l'exercice du face à face avec un jury et non comme une prise de note. N'exploiter le paperboard que si l'on en maîtrise l'utilisation ;
- affirmer une stratégie et un choix pédagogique fondés à partir d'une lecture analytique du sujet.

Conseils aux formateurs

- travailler avec les candidats la méthodologie de lecture du sujet et du corpus ;
- incarner l'environnement institutionnel ;
- mettre en garde sur l'application scolaire de la méthodologie : éviter les plans « types » bâti essentiellement autour de la méthodologie de projet. Le diagnostic ne fait pas tout : c'est un outil mais, selon la façon dont il est mobilisé, il peut devenir un frein. Il faut être opérationnel ;
- insister auprès des candidats sur une réflexion et une mise en perspective des politiques publiques en termes d'enjeux, de sens, d'utilité pour les usagers plutôt qu'une entrée par dispositifs ;
- sensibiliser au positionnement dans l'espace, à la gestuelle et sa signification en matière de communication non verbale ;
- insister auprès des candidats sur l'importance de l'actualité, de la spécialité et du métier ;
- mettre les candidats en situation d'examineurs (rôle inversé) ;
- conseiller aux candidats d'explicitier leurs réponses et d'appréhender les questions posées sous leurs différents aspects.

3.4 Épreuve orale d'entretien (concours externe)

3.4.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente, sous la forme et le support de son choix parmi ceux proposés par le service organisateur du concours, des connaissances et expériences en articulation avec la spécialité qu'il a conduites et qu'il estime être en lien avec le métier de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Après la présentation orale, le jury s'entretient avec le candidat (durée : 45 minutes dont 20 minutes de présentation sous la forme et ou support au choix du candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient : 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. »

Remarques générales sur la nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve classique d'entretien dans le cadre d'un concours de catégorie A : aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans le déroulement de l'épreuve sur cette édition du concours. Les conditions matérielles ont été jugées très satisfaisantes.

3.4.2 Analyse

3.4.2.1 Bilan quantitatif

32 candidats sur les 38 admissibles se sont présentés à cette épreuve.

Les notes obtenues sont les suivantes :

Tableau 20 : notes obtenues

Moyenne	09,80
Note la plus basse	03,00
Note la plus élevée	18,00

Sur 32 candidats auditionnés (pour 38 convoqués), 15 obtiennent la moyenne ou plus.

Pour la spécialité JUR : sur 13 candidats auditionnés, la moyenne est de 10,30 (note la plus basse à 05,00 et note la plus haute à 18,00). 6 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

Pour la spécialité EDU : sur 2 candidats auditionnés sur les 3 convoqués, la moyenne est de 14,00 (note la plus basse à 10,00 et note la plus haute à 18,00). La moyenne est donc haute mais cela est peu significatif au regard du très faible nombre de candidats.

Pour la spécialité POL : sur 17 candidats auditionnés, la moyenne est de 08,90 (note la plus basse à 03,00 et note la plus haute à 15,50). 7 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

3.4.2.2 Bilan qualitatif

Niveau des candidats

Le niveau des candidats est plutôt hétérogène, quelles que soient les différentes spécialités.

Les candidats, dans leur majorité, semblent avoir bien préparé et compris la nature de l'épreuve. Beaucoup réussissent l'exercice de présentation en respectant le temps donné. Les prestations les plus convaincantes reposent sur une articulation claire entre parcours personnel, expériences professionnelles ou bénévoles et projection dans les missions du métier de CEPJ.

Plusieurs candidats ont un profil de « vrai externes » sans expérience professionnelle préalable dans le champ jeunesse et sports. Cette absence d'expérience ne constitue pas nécessairement un handicap lorsque les candidats compensent par une préparation théorique solide et une bonne connaissance des politiques publiques.

Le niveau des candidats est satisfaisant dans la spécialité JUR : beaucoup ont travaillé sérieusement leur candidature. La spécialité POL regroupe des candidats aux profils plus contrastés.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Quelques candidats n'ont pas fait l'effort de s'intéresser à l'environnement institutionnel du métier de CEPJ et à l'organisation administrative du ministère. Certaines lacunes importantes ont également été constatées concernant le fonctionnement général de la fonction publique.

Plusieurs ont également développé des présentations manquant de dynamisme et peu étayées par des apports théoriques, des illustrations concrètes ou des expériences de terrain.

Les candidats les plus en difficulté dans l'épreuve se caractérisent par :

- un manque de connaissance du champ jeunesse et sports voire de l'environnement institutionnel public en général ;
- une absence de connaissance des enjeux liés à l'actualité des problématiques relatives à la jeunesse et à l'éducation populaire ;
- des difficultés à se projeter concrètement dans les missions et responsabilités du métier de CEPJ.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Certains candidats ont fait l'effort de s'intéresser au métier de CEPJ, de rencontrer des cadres du ministère, ce qui permet de vérifier leur capacité à s'y projeter.

Beaucoup semblent avoir la capacité d'adopter la posture attendue d'un fonctionnaire de catégorie A, tant dans leur expression orale que dans leur capacité d'analyse, d'écoute et de dialogue avec le jury.

Les candidats ayant obtenu les meilleures évaluations se caractérisent par :

- une motivation incontestable pour le métier, renforcée par la présentation de parcours professionnels et bénévoles riches et variés ;
- une connaissance réelle du champ et de la spécialité ;
- une capacité à articuler expériences personnelles et compétences transférables ;
- une réflexion construite sur les enjeux éducatifs et institutionnels du métier.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation

Qualité de l'exposé

Sur la forme, les candidats utilisent majoritairement une présentation de type *PowerPoint* et réussissent à respecter le temps imparti de présentation.

Sur le fond, certaines présentations ne permettent pas d'établir une projection du candidat dans le métier de CEPJ.

Les meilleures présentations sont celles qui articulent clairement le parcours du candidat, ses expériences significatives, les compétences acquises, sa compréhension des enjeux institutionnels et enfin sa projection dans les fonctions de CEPJ.

Qualité de l'entretien avec le jury

L'échange et le dialogue se construisent sans difficulté avec les membres du jury.

L'entretien s'avère toutefois difficile pour les candidats n'ayant pas fait l'effort de s'intéresser aux réalités du métier et aux politiques publiques entrant dans le champ d'intervention. Les lacunes limitent alors leur capacité d'analyse et d'argumentation.

Dans ce cadre, les candidats ayant exercé comme contractuels bénéficient d'atouts : ils ont une connaissance concrète des dispositifs, des réalités et actualités professionnelles du secteur.

Niveau d'appréciation des motivations et de l'expérience professionnelle des candidats

La motivation des candidats est parfois forte, liée aussi à des parcours riches en termes professionnels et d'engagement bénévole. On note toutefois qu'un certain nombre de candidats n'ont pas investi dans la préparation de l'épreuve, faisant preuve lors de l'entretien de lacunes importantes sur des connaissances de base de la fonction publique.

Niveau d'appréciation des acquis de l'expérience

Comme indiqué précédemment, beaucoup de candidats disposent de parcours riches, ce qui ne doit pas pénaliser les candidats les plus jeunes par la brièveté de leur expérience. Pour ces candidats ayant eu peu d'expériences professionnelles, les connaissances théoriques, la compréhension des enjeux institutionnels, la capacité de réflexion et d'interaction avec le jury sont déterminants.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

La rencontre préalable avec des professionnels du secteur et la lecture de documents officiels sont nécessairement des atouts pour les candidats afin de se projeter dans le métier et de réussir les attendus de cette épreuve.

Les candidats gagneraient à approfondir :

- leur connaissance de l'environnement institutionnel ;
- l'organisation et les compétences du ministère (y compris les compétences régaliennes) ;
- les politiques publiques relatives au champ de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- l'actualité ministérielle et les enjeux du secteur.

La consultation très fréquente du support écrit, et a fortiori la lecture de celui-ci à l'appui de l'exposé, contrevient au dynamisme attendu de la présentation. Par ailleurs, l'interpellation des membres du jury par, notamment, des questionnements, sort du cadre de cette épreuve.

Conseils aux formateurs

Il convient de permettre aux candidats une identification puis une lecture des principaux documents officiels et de leur donner les attendus requis en termes de connaissance du fonctionnement de l'administration (organisation et compétences des services déconcentrés notamment).

Faire des oraux blancs apparaît également hautement souhaitable.

3.5 L'oral d'entretien du concours interne et du 3^{ème} concours

3.5.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, ainsi que sur les expériences et les motivations qui l'ont amené à choisir la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature au concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette présentation d'une durée d'environ 15 minutes se poursuit par un échange d'une durée de 20 minutes avec le jury sur les enjeux éducatifs et les éléments de contexte que doit prendre en compte le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans sa pratique professionnelle. (Coefficient 2).

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours. Pour cette présentation, le dossier devra correspondre au modèle disponible en annexe sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Le dossier n'est pas noté. Seul l'entretien donne lieu à notation. »

3.5.2 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée par les examinateurs qui estiment que l'épreuve s'est déroulée dans un climat de sérénité.

3.5.3 Analyse

3.5.3.1 Bilan quantitatif

Tableau n° 21 : données chiffrées de l'oral 2 interne et 3^{ème} concours

	Candidats admissibles	Candidats présents	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
Concours interne	18	17	12,50	05,00	19,00
3 ^{ème} concours	7	7	10,60	05,00	16,00

24 candidats ont été auditionnés au total sur les 25 convoqués, concours interne et 3^{ème} concours confondus.

Pour la totalité des candidats entendus et quelle que soit la spécialité, les notes extrêmes vont de 05,00 à 19,00.

Seuls 8 candidats sur les 24 auditionnés, toutes spécialités confondues internes et 3^{ème} concours, ont obtenu une note inférieure à 10,00.

Pour le concours interne, 11 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

Pour le 3^{ème} concours, 5 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

Pour la spécialité EDU

Concours interne : sur 5 candidats auditionnés, la moyenne est de 08,50 (note la plus basse à 05,00 et note la plus haute à 14,50).

3^{ème} concours : 1 candidat auditionné dont la note ne sera pas révélée pour des raisons de confidentialité.

Pour la spécialité JUR

Concours interne : sur 3 candidats auditionnés, la moyenne est de 09,10 (note la plus basse à 06,50 et note la plus haute à 14,00). 1 candidat obtient la moyenne ou plus.

3^{ème} concours : sur 3 candidats auditionnés, la moyenne est de 10,00 (note la plus basse à 05,00 et note la plus haute à 14,00). 2 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

Pour la spécialité POL

Concours interne : sur 9 candidats auditionnés, la moyenne est de 15,90 (note la plus basse à 10,50 et note la plus haute à 19,00). Tous les candidats obtiennent la moyenne ou plus.

3^{ème} concours : sur 3 candidats auditionnés, la moyenne est de 11,50 (note la plus basse à 06,50 et note la plus haute à 16,00). 2 candidats obtiennent la moyenne ou plus.

3.5.3.2 Bilan qualitatif

Appréciations générales

Niveau des candidats

Comme pour l'ensemble des épreuves, de fortes disparités existent entre les candidats quant à leur profil et leur parcours, avec une connaissance des champs jeunesse, engagement et sport très variable d'un candidat à l'autre.

Sur les 24 candidats auditionnés, 12 sont en activité en SDJES ou en DRAJES. Parmi eux, 9 obtiennent une note supérieure à 10,00.

Sur les 18 candidats du concours interne, 6 sont issus du corps enseignant et présentent le concours de CEPJ dans le cadre d'un projet de reconversion. 3 d'entre eux ont une note supérieure à 10,00.

Le niveau de préparation à l'épreuve est disparate : certains candidats n'ont initié aucune démarche, ce qui de toute évidence nuit à la qualité de leur prestation sur cette épreuve. D'autres, en revanche, sont allés à la rencontre de CEPJ dans les services et disposent dès lors de connaissances utiles pour l'entretien.

Plusieurs candidats ont évoqué leur préparation au concours : l'impact de la préparation sur leur présentation est visible, principalement sur la partie exposé de l'épreuve.

Il est enfin à noter que seule une minorité de candidats a prévu un plan pour l'exposé et que 2 candidats pensaient avoir droit à un support.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Plusieurs lacunes spécifiques à cette épreuve sont à signaler :

La première d'entre elles se manifeste par une absence de plan structuré de l'exposé. Le récit est linéaire et chronologique, ne faisant pas apparaître les temps forts du parcours du candidat. Les candidats ne font pas le lien entre leurs expériences, le métier de CEPJ et les spécialités. Les compétences transférables ne sont pas explicitement identifiées.

Ces constats témoignent d'un manque évident de préparation de l'exposé.

Par ailleurs, beaucoup de candidats méconnaissent le champ JES : écosystème institutionnel, politiques publiques, enjeux éducatifs sont des domaines largement inconnus. La majorité des profils issus du milieu enseignant ont manqué de connaissances, notamment sur l'organisation, le champ d'action et le métier en lui-même.

Concernant l'échange avec les examinateurs, un nombre significatif de candidats manquent d'analyse et de capacité à argumenter. La qualité d'écoute des candidats est variable et certains ne répondent simplement pas aux questions posées.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Certains candidats ont su établir un lien entre leur parcours, la spécialité et le métier de CEPJ ce qui constitue un point très positif. Leur capacité à analyser leur parcours professionnel au regard du métier de CEPJ mais aussi à problématiser est indubitablement un atout.

La diversité et la richesse des parcours et des profils est intéressante et l'intérêt de certains candidats issus de l'enseignement pour l'éducation populaire et le métier de CEPJ est jugé très positivement.

Plusieurs candidats témoignent d'une bonne appropriation des politiques publiques et dispositifs en matière de jeunesse et vie associative.

L'attitude des candidats, généralement respectueuse vis-à-vis des examinateurs et réceptive à leurs questions, est à souligner en tant qu'elle permet de créer et entretenir l'interaction avec le jury.

Remarques particulières en référence avec les différents critères retenus dans la fiche d'évaluation

Qualité de l'exposé

Les exposés manquent souvent d'un plan et d'une structure, faute d'une connaissance de la méthodologie de l'exposé.

La durée de 15 mn est généralement bien utilisée.

La motivation du candidat dans le choix de la spécialité n'est pas toujours explicite.

Qualité de l'entretien avec le jury

La qualité de l'entretien est variable, mais les échanges restent constructifs. Les questions de la commission permettent parfois d'obtenir les compléments nécessaires.

La durée de 20 mn permet d'obtenir les éléments souhaités, de repérer les compétences et aptitudes du candidat.

Niveau d'appréciation des motivations et de l'expérience professionnelle des candidats

Les sources de motivations sont variées : reconversion professionnelle, continuité d'une logique de parcours, fatigabilité dans l'emploi actuel, envie de servir les politiques JEP, volonté d'agir pour l'État dans ce champ.

La recherche d'un statut de catégorie A pour légitimer son action professionnelle figure aussi au titre des motivations fréquemment repérées chez les candidats.

Niveau d'appréciation des acquis de l'expérience

Le lien entre les compétences métier de CEPJ et les acquis de l'expérience du candidat n'est pas souvent établi de manière spontanée mais émerge parfois au cours de l'échange, grâce aux questions des examinateurs.

Conseils aux candidats et aux formateurs

Là aussi, les conseils figurant dans les rapports des précédentes sessions restent d'actualité :

Conseils aux candidats

- anticiper la préparation de l'épreuve : méthodologie de l'exposé, connaissance du champ, de l'environnement institutionnel et des orientations politiques ;
- anticiper dans la durée la préparation des épreuves du concours et le temps nécessaire pour assimiler les informations ;
- prendre connaissance des modalités d'organisation des épreuves ;
- se renseigner sur la réalité du métier ;
- avoir une veille sur l'actualité des politiques publiques JES (dispositifs, réglementation, etc.) ;
- dans le cas de projets de reconversions, identifier ses compétences et leur transfert dans le domaine JES ;
- lors de l'épreuve, ne chercher ni validation, ni approbation des examinateurs qui restent neutres.

Conseils aux formateurs

- bien préciser aux candidats les modalités d'organisation des épreuves ;
- insister sur la préparation, la curiosité pour le métier et son écosystème ;
- les inviter à se renseigner sur la réalité du métier dans les services ;
- diffuser une méthodologie de l'exposé et insister sur son importance sans donner de « plan type », mais accompagner les candidats dans l'élaboration d'un plan personnel ;
- faire des oraux blancs ;
- accompagner les candidats en matière de gestion du stress et du temps.

CONCLUSION

Cette année encore, les candidats retenus aux trois concours dans les trois spécialités ouvertes ont répondu entièrement aux attendus des épreuves. Ils présentent des aptitudes et un potentiel pour intégrer dès la rentrée 2026-2027 le réseau jeunesse-engagement-sport. Ces candidats incarnent le niveau d'exigence attendu pour un concours de la fonction publique de catégorie A.

La particularité des actions mises en œuvre par les CEJP s'exprime au travers des missions techniques et pédagogiques exercées, et des spécialités mises au service des politiques publiques dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ces missions diverses relèvent de la formation, de la certification, du conseil, de l'expérimentation, de la recherche et d'étude ainsi que de la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle.

À l'identique des sessions précédentes, le président du concours encourage les candidats à se préparer de manière assidue aux différentes épreuves qui peuvent être « techniques » en lien avec la spécialité retenue, et à développer une curiosité intellectuelle pour l'ensemble du périmètre ministériel jeunesse-engagement-éducation populaire-vie associative. Il recommande d'une part, de se documenter et d'actualiser les ressources ou références utiles dans les différentes épreuves, et d'autre part, de parfaire sa connaissance du métier de CEJP par des rencontres avec des agents du réseau ministériel jeunesse-engagement-sport (JES) en services déconcentrés, dans les établissements ou en administration centrale.

Si les différentes épreuves se sont déroulées dans des conditions optimales, c'est que des femmes et des hommes ont manifesté leur attachement au concours en alliant disponibilité et efficacité. Ce faisant, ils ont permis aux candidats d'être dans les meilleures conditions pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Il s'agit notamment des personnes en charge de l'organisation :

Direction générale des ressources humaines et son bureau de recrutement :

Nadine COLLINEAU, directrice du recrutement ainsi que Marie VILLENEUVE et Thibault JOURD'HUI.

CREPS de REIMS :

Garry MAILLARD, directeur, Angélique HUCHETTE, Jean-François COIFFE et l'ensemble du personnel du CREPS.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Cette année encore, mes remerciements vont également aux coordonnateurs des épreuves pour leur investissement sans faille et le sérieux dont ils font preuve dans les travaux des jurys. Cette mission, qui suppose disponibilité et engagement, est indispensable pour assurer une égalité de traitement des candidats dans les différents concours et spécialités :

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité :

Épreuve n°1 : « composition » : Cécile BRU et Richard REBOUL

Épreuve n°2 : « note » :

- EDU : Xavier LEFEUVRE et Catherine REVERDY
- JUR : Frédéric CUGNIET-ROYER et Samia DESCARREGA
- POL : Simon RAMAT et Christelle RICHARD

Coordonnateurs pour les épreuves d'admission :

Épreuve n°1 : « de spécialité » :

- EDU : Xavier LEFEUVRE et Catherine REVERDY
- JUR : Frédéric CUGNIET-ROYER et Samia DESCARREGA
- POL : Simon RAMAT et Christelle RICHARD

Épreuve n°2 : « entretien » :

- Concours externe : Antoine ARKI et Mathilde GOUGET
- Concours interne et troisième concours : Claire GUIMBAUD

Ces remerciements s'adressent aussi bien évidemment aux membres du jury, nouveaux ou plus anciens, ainsi qu'à tous les correcteurs et examinateurs qui ont su une fois encore donner le meilleur d'eux-mêmes.

ANNEXES

- Annexe 1 : textes de référence.
- Annexe 2 : éléments statistiques.
- Annexe 3 : grilles d'évaluation.

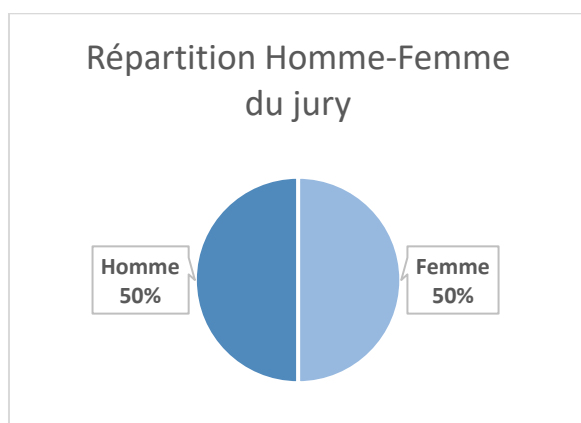
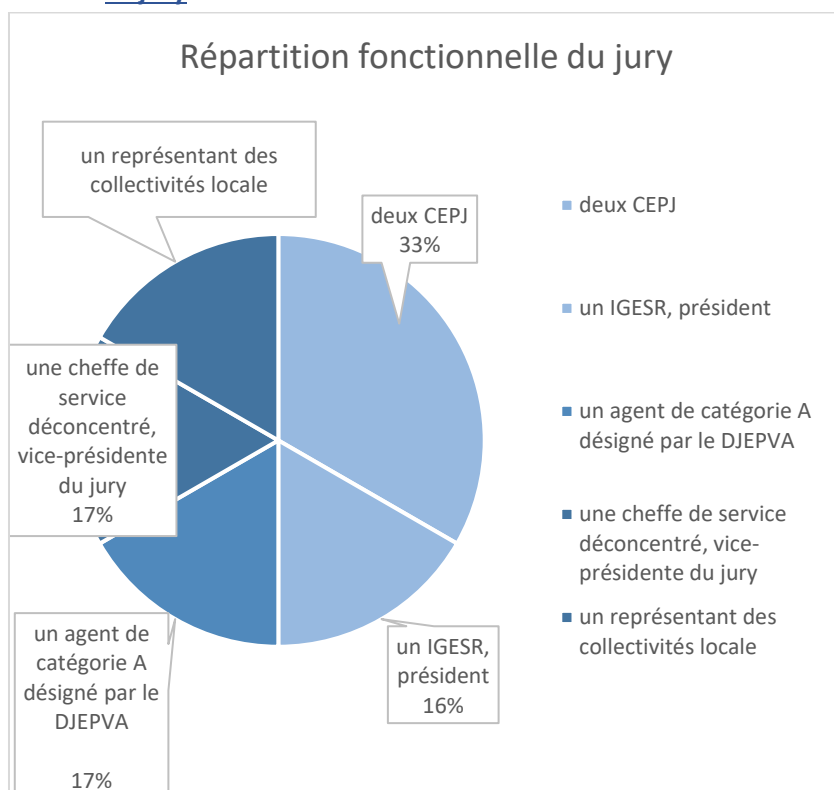
1. Annexe 1 : Les textes de référence

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138>

- Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.
- Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 20 novembre 2025 nommant le président du jury des concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse pour la session 2026
- Arrêté du 5 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 15 janvier 2026 nommant les membres des jurys des concours externe, interne et troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 15 janvier 2026 nommant les correcteurs des concours externe, interne et troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

2. Annexe 2 : Les éléments statistiques⁸

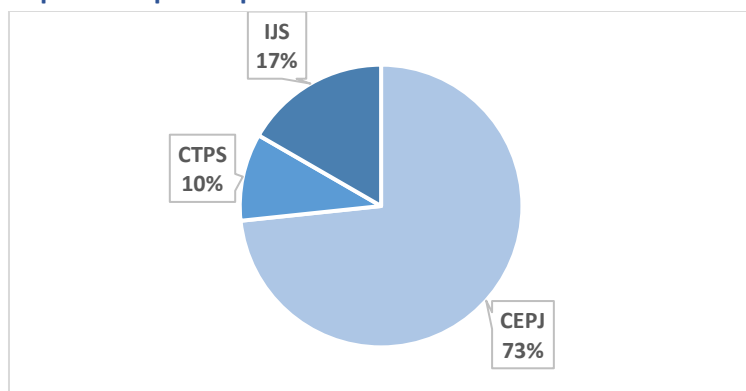
- Le jury



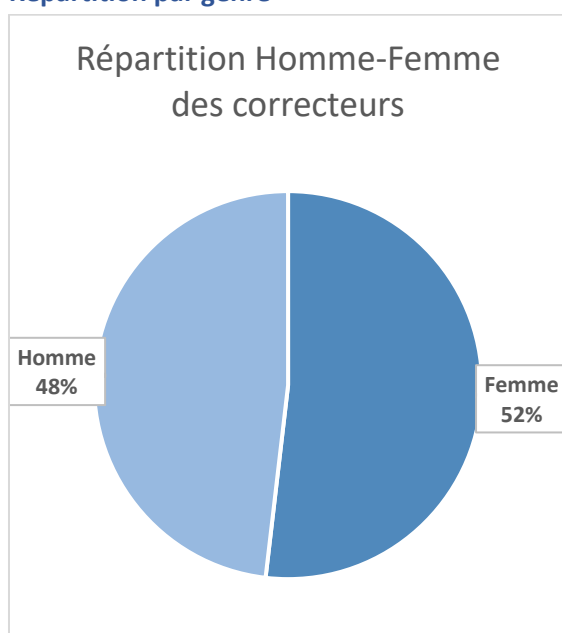
⁸ Données statistiques établies par le département DGRH-D2-5, sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Les correcteurs adjoints au jury pour les épreuves d'admissibilité

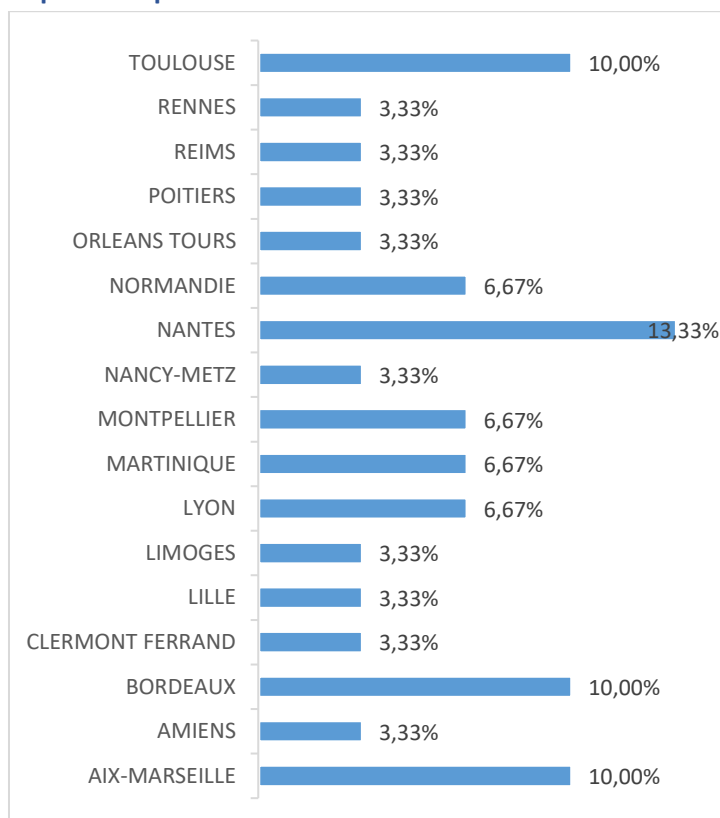
Répartition par corps



Répartition par genre

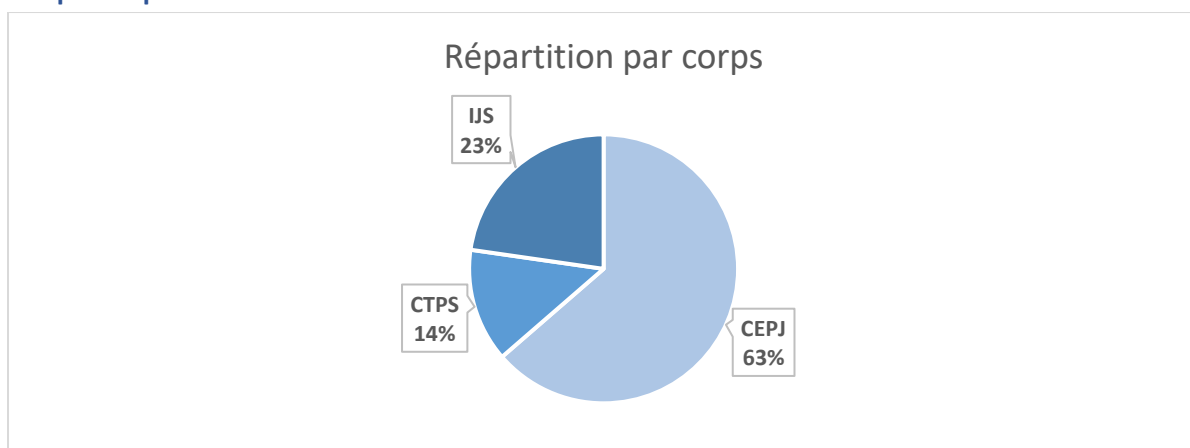


Répartition par académie

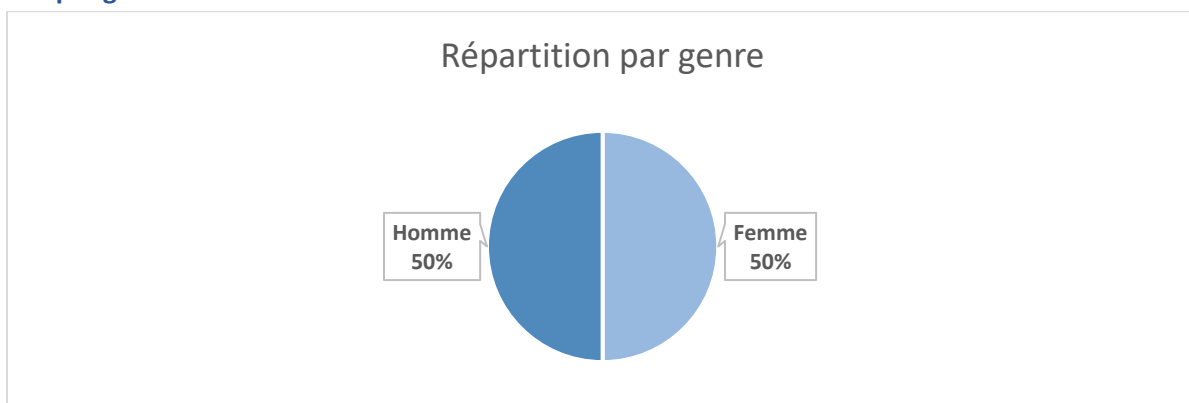


- Les examinateurs adjoints au jury pour les épreuves d'admission

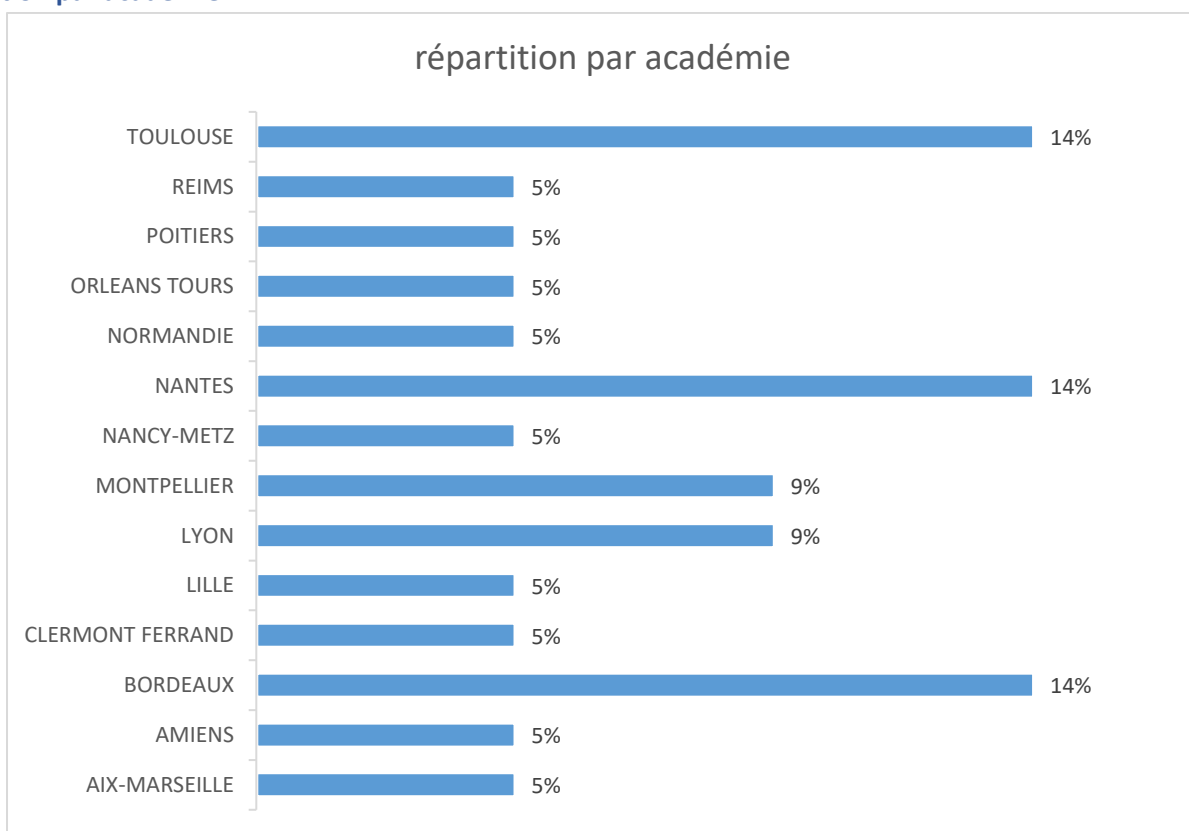
Répartition par corps



Répartition par genre



Répartition par académie



- Les données générales de la session 2026

Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	%présents / inscrits	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC*	Taux de réussite **	Taux de rendement ***
E-EDU	1	113	23	20,35%	3	2	1	1	4,35%	100,00%
E-JUR	4	142	43	30,28%	14	13	4	2	9,30%	100,00%
E-POL	7	327	85	25,99%	21	17	7	2	8,24%	100,00%
TOTAL CEPJ-E	12	582	151	25,95%	38	32	12	5	7,95%	100,00%
I-EDU	1	35	16	45,71%	5	5	1	1	6,25%	100,00%
I-JUR	1	35	13	37,14%	4	4	1	0	7,69%	100,00%
I-POL	3	163	55	33,74%	9	5	3	3	5,45%	100,00%
TOTAL CEPJ-I	5	233	84	36,05%	18	14	5	4	5,95%	100,00%
3C-EDU	1	22	1	4,55%	1	1	1	0	100,00%	100,00%
3C-JUR	1	32	7	21,88%	3	3	1	1	14,29%	100,00%
3C-POL	1	79	14	17,72%	3	3	1	1	7,14%	100,00%
TOTAL CEPJ-3C	3	133	22	16,54%	7	7	3	2	13,64%	100,00%
TOTAL CEPJ	20	948	257	27,11%	63	53	20	11	7,78%	100,00%

* LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

** Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à l'épreuve écrite

*** Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

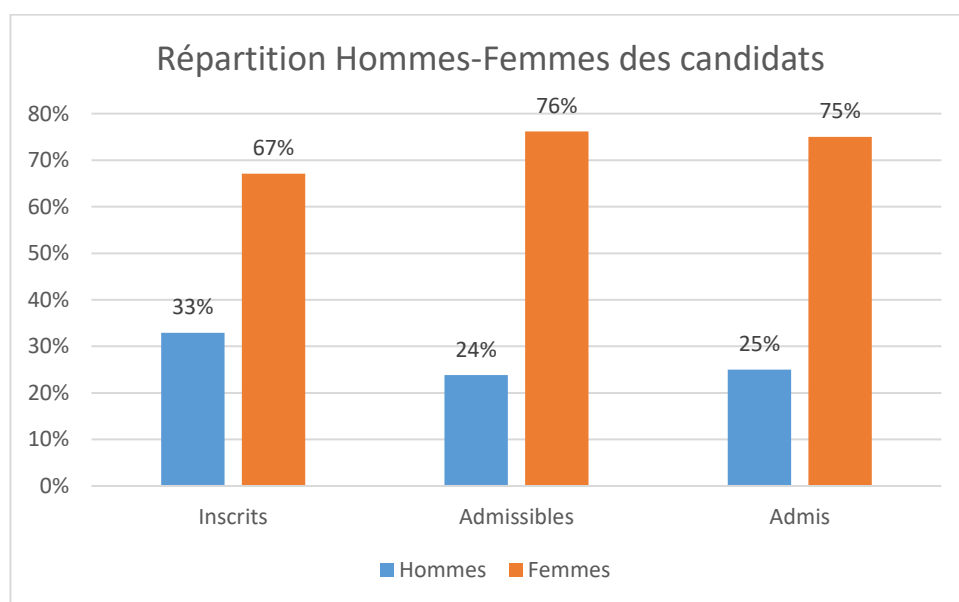
- Les résultats aux concours depuis 2020

Année	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Présence aux épreuves admissibilité %	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2020	27	367	105	28,61%	60	25	23,8%
2021	28	693	247	35,64%	60	28	11,3%
2022	58	838	202	24,11%	93	49	24,3%
2023	28	938	192	20,45%	73	28	14,6%
2024	52	970	218	22,47%	103	51	23,39%
2025	37	645	196	30,39 %	81	72	16,84 %
2026	20	948	257	27,11%	63	20	7,78%

- Le profil des candidats

La répartition en genre

	Inscrits	Admissibles	Admis
Hommes	312	15	5
Femmes	636	48	15
Total	948	63	20



L'âge des candidats

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	19	22	22
Âge maxi	68	57	52
Moyenne	39	38	38

Répartition par académie d'origine

- Académie	Inscrits	Admissibles	Admis
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	4%		
ACADÉMIE D'AMIENS	3%	3%	10%
ACADÉMIE DE BESANCON	2%	6%	
ACADÉMIE DE BORDEAUX	4%	3%	
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	1%	5%	10%
ACADÉMIE DE CORSE	1%		

ACADÉMIE DE DIJON	1%		
ACADÉMIE DE GRENOBLE	1%	2%	5%
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	3%	3%	
ACADÉMIE DE LA GUYANE	1%		
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	2%	2%	
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	0%		
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	1%	2%	
ACADÉMIE DE LA RÉUNION	4%		
ACADÉMIE DE LILLE	6%	8%	5%
ACADÉMIE DE LIMOGES	1%	3%	
ACADÉMIE DE LYON	5%	8%	15%
ACADÉMIE DE MAYOTTE	2%		
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	5%	5%	5%
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	3%	5%	10%
ACADÉMIE DE NANTES	3%	5%	5%
ACADÉMIE DE NICE	2%	2%	
ACADÉMIE DE NORMANDIE	3%	3%	5%
ACADÉMIE DE POITIERS	2%	3%	5%
ACADÉMIE DE REIMS	1%	2%	
ACADÉMIE DE RENNES	3%	3%	5%
ACADÉMIE DE STRASBOURG	2%	5%	
ACADÉMIE DE TOULOUSE	5%	10%	10%
ACADÉMIE DE WALLIS ET FUTUNA	0%	2%	5%
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	3%		
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	23%	13%	5%

3. Annexe 3 : Les grilles d'évaluation

- Grille d'évaluation de la composition du concours externe :

1 - COMPREHENSION DU SUJET	Délimite le ou les champs couverts par le sujet et définit les termes du sujet	1,50	4,50
	Introduit une problématique claire qui réponde à la question posée par le sujet	1,50	
	Construit un plan cohérent	1,50	
2 - TRAITEMENT DU SUJET	Développe une argumentation cohérente avec des idées étayées par des faits	2,00	6,00
	Conduit une analyse critique des arguments en présence	2,00	
	Met en évidence les enjeux du sujet les hiérarchise et défend une idée générale	2,00	
3 - NIVEAU DE CULTURE DU CANDIDAT	S'appuie sur des connaissances approfondies	2,00	5,50
	Se réfère à une méthodologie spécifique à l'objet de l'épreuve	1,50	
	Renvoie à des connaissances pratiques et des expériences personnelles	2,00	
4 - FORME DU DEVOIR	Propose un exposé clair et agréable à lire	1,50	4,00
	Respecte la syntaxe et l'orthographe	1,00	
	Enchaîne ses arguments par des transitions et propose une conclusion	1,50	
		20,00	20,00

- Grille d'évaluation de l'épreuve écrite de spécialité pour les trois concours :

1 - Compréhension de la commande	Définit les enjeux et/ou les problématiques	2,00	4,00
	Précise les éléments de contexte	2,00	
2- Analyse et synthèse	Distingue les différentes notions à mobiliser sur le sujet	1,50	5,00
	Perçoit et expose clairement le positionnement et les enjeux des acteurs	1,00	
	Fait le lien entre l'analyse et les propositions	1,50	
	Va à l'essentiel, sait centrer sa réflexion	1,00	
3- Connaissance et maîtrise de la spécialité	S'appuie sur des connaissances solides et maîtrisées mises en résonance avec l'actualité du sujet	1,00	4,00
	Identifie les enjeux culturels, éducatifs et sociaux de sa spécialité	1,00	
	Mobilise sa spécialité dans le champ du sujet	1,00	
	Identifie le rôle du ministère dans sa spécialité	1,00	
4- Aptitude à dégager des solutions appropriées	Les solutions sont clairement identifiables	1,00	4,00
	Les solutions sont illustrées par des exemples ou situations techniques ou pédagogiques	1,00	
	Les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire	1,00	
	Les solutions sont hiérarchisées ou inscrites dans une stratégie	1,00	
5- Forme du devoir	L'écrit est présenté comme une note professionnelle	0,50	3,00
	L'exposé est clair	1,00	
	Les documents sont appropriés et exploités	1,00	
	Les idées et propositions sont formalisées dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe	0,50	
		20,00	20,00

SG/DGRH
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement
Septembre 2026
www.education.gouv.fr



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*